

Séance du 13 décembre 2022 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Madame Cora BEAUSOLEIL, Conseillère municipale

- |  |          |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour                                | p. 22629 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022 | p. 22629 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal                 | p. 22629 |
| 4) Communications du Conseil administratif                       | p. 22631 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4                               | p. 22633 |

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

- |   |          |
|---|----------|
| 6) Acquisition de la parcelle n° 160, rue de Bandol 6, 1213 Onex<br>Crédit de Fr. 1'140'000.00 (projet de délibération 2383)              | p. 22634 |
| 7) Projet eau en ville : réaménagement du Vieux-Chemin-d'Onex<br>Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2384)            | p. 22638 |
| 8) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 2'430'002.50 pour réaliser<br>des amortissements complémentaires (projet de délibération 2385) | p. 22642 |
| 9) Subvention mobilité douce – Crédit budgétaire supplémentaire<br>Fr. 150'000.00 (projet de délibération 2386)                           | p. 22647 |

**PROJETS DE MOTION**

- |   |          |
|---|----------|
| 10) Pour limiter les bouchons aux heures de pointe<br>(projet de motion 401)  | p. 22652 |
| 11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/369A du<br>14.09.2021 « Acquisition de panneaux d'informations »                                 | p. 22658 |
| 12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/389 du 17.05.2022<br>« Plus de chevaux pour moins de combustion »                                | p. 22663 |
| 13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/394A du<br>21.06.2022 « Assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire<br>des piéton.nes» | p. 22665 |

**PROJET DE RÉSOLUTION**

- |  |          |
|--|----------|
| 14) Fondation immobilière de la Ville d'Onex – Budget 2023<br>(projet de résolution 250) | p. 22671 |
|--|----------|

**AUTRES PROPOSITIONS**

- |   |          |
|---|----------|
| 15) Rapport des Commission réunies (REU-1655) - Information aux<br>commissions réunies de la Ville d'Onex – Smart City<br><b>Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX</b>   | p. 22675 |
| 16) ACG - Décision de l'AG du 16.11.2022 concernant :<br>- l'attribution par le Fonds intercommunal, d'une subvention<br>complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour<br>financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022 | p. 22675 |
| 17) Propositions individuelles et questions   | p. 22676 |

La Présidente  
Cora BEAUSOLEIL

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite 119 du 17 mai 2022 de Monsieur Sven RITTER « consommation de gaz naturel des bâtiments géré par l'administration communale » p. 22683
- la question écrite 121 du 21 juin 2022 de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER « Utilisation des chevaux de trait dans la commune - bien-être animal » p. 22684
- la question écrite 118 du 17 mai 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « locaux à disposition des associations et partis politiques à l'école d'Onex-Parc » p. 22686
- la question écrite 124 du 15 novembre 2022 de Madame Catherine LANCE-PASQUIER et Messieurs Luc ABBE-DECARROUX, Jean-Pierre PASQUIER et Guy SUCHET « prestations communales de proximité à l'attention des plus de 65 ans » p. 22688
- la question écrite 103 du 9 mars 2021 de Madame Sara RUIZ « marchés de la Ville d'Onex » p. 22689

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, GIROUD, KELLER, MASE, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, CUENOUD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, ISCHER, MOSCHELLA, PALMAN, PASCHE, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, M. VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames DIOP, LANCE PASQUIER, Conseillères municipales

Assistent à la

séance : Mesdames Carole-Anne KAST, Maire, Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives

\* \* \*

**La Présidente (Ve) :** Bonjour tout le monde, on va pouvoir commencer gentiment. Je vous laisse insérer les cartes dans votre machine à carte, votre badge. J'ouvre donc cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Carole-Anne KAST, Maire et Mesdames Anne KLEINER et Maryam YUNUS EBENER, Conseillères administratives. Je salue également Monsieur WALDER, secrétaire général et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

### 1) Approbation de l'ordre du jour

**La Présidente (Ve) :** Alors en premier lieu, nous allons approuver l'ordre du jour.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à cet ordre du jour ? Non. On peut donc considérer que l'ordre du jour est approuvé.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)**

### 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 15 novembre 2022

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un a des remarques sur le procès-verbal du 15 novembre ? Non. On peut donc le considérer approuvé aussi.

**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (25 votants)**

### 3) Communications du Bureau du Conseil municipal

**La Présidente (Ve) :** Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.
- La question écrite QE/125 « nombre d'habitants et d'employés communaux » de Zora MASE, Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN

Je ne vais pas lire la question écrite, mais vous la trouverez sur le data. C'est tout pour les communications du Bureau si je ne me trompe pas.

Est-ce que par hasard il manque la pétition ? Je ne l'ai pas ici. Merci, parfait. C'est juste que je n'ai pas mon mail ouvert, du coup merci beaucoup. Est-ce que je suis censée lire toute la pétition ? Ok.

Alors donc, outre cette question écrite, vous avez comme d'habitude la liste des objets en suspens, le point de situation de la liste des investissements et un courrier adressé au Conseil administratif, en voici donc la lecture :

*« Mesdames, Messieurs,*

*Nous nous permettons de vous rappeler notre pétition de 2013 concernant le bruit continué durant la belle saison, généré par les occupants de la Place du 150ème.*

*Or, depuis un certain temps déjà nous constatons que, peu à peu, nous allons revivre la situation de 2013.*

*A l'époque, environ 400 signatures avaient été récoltées.*

*Il ne faut pas oublier que nous sommes nombreux autour de cette place et que le bruit, parfois très fort, est une nuisance qui peut générer beaucoup de stress et porte atteinte au bien-être physique et psychique, cela n'est plus à prouver [cf. pour ne citer qu'une référence, celle de l'Office fédéral pour l'environnement <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/thèmes/bruit/info-specialistes/effets-du-bruit/effets-du-bruit-sur-la-sante.html>].*

*Bref, tout cela pour dire qu'il y a des jours où nous n'en pouvons plus ! Car il faudrait tenir compte que tout le monde n'est pas en vacances en été, qu'il y a des enfants en bas âge qui ont besoin de se reposer, que des gens travaillent (pensons notamment au personnel soignant qui doit se lever à 5h du matin ou qui travaille de nuit et doit dormir le jour... ) - comment récupérer dans de telles conditions ?*

*Pour eux et pour d'autres, le repos est loin d'être un luxe.*

*Entre autres, comment ne pas mentionner le « concert » du 27 août 2022... gratuit et obligatoire pour tous !... Nous n'en espérons pas tant. ...à domicile en plus... plus de 4 heures de décibels ! Bien sûr chaque style musical a ses adeptes... mais au milieu des habitations et à un tel volume sonore... cela laisse dubitatif.*

*C'est tout comme le cinéma en plein air de 21h30 à passer 23h. Une fois en 2021, trois fois en 2022... et l'année prochaine ? La semaine entière ? Au milieu d'une cité - qui pour le coup ne peut plus porter le nom de « dortoir » !... - empêchant ainsi le repos de ceux qui en ont besoin ?*

*Par ce courrier, nous prions instamment nos autorités de faire le nécessaire pour faire respecter la tranquillité de ce quartier afin que chacun puisse se sentir bien chez soi.*

*En vous remerciant de bien vouloir donner suite à notre requête, nous vous prions de recevoir,*

*Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.*

*Véronique Pálvolgyi, 2 rue du Vieux-Moulin George Besnard, 73 av. Bois-Chapelle  
Heidi Guillemain, 73 av. Bois-Chapelle Bernadette Goujon, 73 av. Bois-Chapelle  
S. et A. Pálvolgyi, 73 av. Bois-Chapelle Camille et Javier Perez, 73 av. Bois-Chapelle »*

*Voilà pour la lecture de ce courrier. Merci beaucoup.*

*Arrivée de Madame Nathalie BRAUNSCHWEIGER à 19 heures 08  
Arrivée de Madame Sahiqa ZARLASHT à 19 heures 09*

#### 4) Communications du Conseil administratif

**La Présidente (Ve) :** Je laisse la parole au Conseil administratif. Madame KAST, vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Deux communications, une festive et une un peu plus officielle. La première, c'est le marché de Noël ce week-end à la salle communale que je vous invite à honorer de votre présence. Donc il y aura différents petits artisans et artistes qui exposeront et vendront leurs créations en vue d'égayer les sapins de Noël. Donc voilà, merci pour votre curiosité et votre intérêt pour leur travail.

Et puis la communication un peu plus officielle, le mois de décembre est celui de l'annonce des dépassements. Et j'ai pour ma part eu un dépassement qui ne sera pas une surprise pour les plus attentifs d'entre vous.

À vous annoncer en deux fonctions, deux natures, donc c'est la loi qui nous oblige à annoncer des dépassements deux fonctions, deux natures. C'est un niveau de détail inférieur à ce que vous verrez au niveau des comptes. Mais c'est vraiment les rubriques légales.

Donc ce dépassement concerne le streaming du Conseil municipal. Et c'est pour ça que je dis que les plus attentifs d'entre vous n'en seront pas surpris, puisque dans le projet de délibération que vous aviez voté octroyant un crédit, il était évidemment prévu que cette installation soit faite beaucoup plus tôt dans l'année.

Donc nous avons calculé les coûts de mandataires pour à peu près 4 à 6 mois. Et puis après l'acquisition du matériel et évidemment que comme vous avez voté ça qu'au mois d'octobre, et bien il y a plus de frais de mandataire, et c'est un dépassement que vous voyez sur la ligne O.1.31.

Donc Autorités - Conseil municipal et Conseil administratif et prestations de service et exploitation, frais de service et d'exploitation, et c'est un dépassement de Fr. 24'000.00 que j'ai à vous annoncer tout à fait formellement.

C'est tout pour mes communications, Madame la Présidente.

**Mme KLEINER :** Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à tous et à toutes. Plus de spectacles onésiens à vous annoncer, puisque le dernier a lieu ce soir et si vous êtes ici, c'est que vous n'avez pas pris de billets pour les petits chanteurs avec Donnet-Monay. Le prochain aura lieu en février. J'aurai l'occasion de vous rappeler ces prochains spectacles à venir.

Une réaction par rapport au courrier qui vous a été envoyé de la part des habitants résidant à proximité de la place du 150<sup>ème</sup>. C'est vrai qu'en 2022, nous avons organisé un petit peu plus d'activités pour les habitants, il y a eu les cinémas en soirée, 3 soirées. Il y a eu des spectacles le matin, il y a eu des spectacles un samedi après-midi, enfin plus particulièrement un concert avec des jeunes.

Ça a pu gêner les gens. Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui ont apprécié d'avoir ces animations, mais nous devons naturellement prendre en considération ces plaintes et

nous avons prévu de recevoir ces habitants, ce groupe d'habitants, courant du mois de janvier.

Nous vous donnerons la suite des événements. Être en relation avec les personnes, pouvoir les écouter et éventuellement les inviter aux animations, ça a généralement tendance à les apaiser, même si ça ne résout pas tous les problèmes.

C'est vrai qu'à Onex, il y a des caisses de résonance importantes et nous devons faire avec.

Concernant les dépassements, parce que moi aussi j'y arrive. Toujours sur la ligne évoquée par Madame KAST, à l'exploitation la ligne O1.31, nous avons un dépassement pour le coût du chauffage pour cette salle.

Cette salle est chauffée à l'électricité et en fait le compteur n'avait pas été relevé depuis plusieurs années, depuis 2 ans je crois plus précisément. Et nous avons un dépassement de Fr. 15'000.00 à vous annoncer.

À la promotion économique, nous avons également un dépassement sur la ligne 85.36, ça concerne les subventions aux entreprises pour des apprentis. Cette subvention rencontre un grand succès. Nous avons de nombreuses entreprises onésiennes qui engagent des apprentis, ce qui est d'ailleurs la volonté, ou la vision, de cette subvention qui avait été octroyée par le Conseil municipal.

Et nous avons un dépassement de Fr. 17'000.00 cette année, à des entreprises qui méritaient de recevoir cette subvention. Merci Madame la Présidente.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Bonsoir à toutes et à tous. Alors moi je souhaitais vous annoncer la venue de notre nouvelle secrétaire générale, Madame Nathalie GAREY. Une nouvelle page se dessine pour l'administration de la Commune.

Monsieur WALDER est dans l'administration depuis 29 ans et il prendra sa retraite le 31 janvier. Nous avons souhaité un tuilage, comme on dit, et Madame GAREY va venir discuter des dossiers avec Monsieur WALDER au mois de janvier.

Elle va aussi, évidemment, discuter avec nos secrétaires généraux adjoints, Monsieur RUEGSEGGER et Madame JACOT-DESCOMBES, et s'appuyer sur ces personnes pour la suite. Donc c'est un début de prise de fonction au mois de janvier, mais pas à 100% et elle va rentrer... elle prendra ces fonctions à plein temps dès le 1<sup>er</sup> février 2023.

Et vous aurez certainement la possibilité de la rencontrer début de l'année 2023. Voilà. Il semblerait qu'elle soit là lors du prochain Conseil municipal et au mois de janvier, comme ça vous pourrez faire sa connaissance.

Ah oui, avant que j'oublie, je voulais aussi vous dire la concernant, c'est quelqu'un qui a travaillé dans le privé, dans le milieu bancaire, et qui a suivi un certain nombre de mutations considérables, et elle a réussi vraiment à accompagner avec succès et bienveillance les équipes dont elle avait la charge.

Et lors de ces périodes de transition importantes, et donc nous, on est bien content d'avoir une personne qui va mettre à disposition ces compétences de management pour la Ville d'Onex aussi. Merci.

## 5) Questions sur les points 3 et 4

**La Présidente (Ve) :** Monsieur PASQUIER vous pouvez prendre la parole.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. J'aimerais un éclairage concernant le courrier que vous nous avez lu tout à l'heure sur les nuisances à la place du 150<sup>ème</sup> anniversaire.

Devons-nous, Conseil municipal, considérer ce courrier comme une pétition ? Le cas échéant, on devrait convoquer la Commission des pétitions pour également auditionner les signataires de ce courrier.

Je fais cette remarque en tant que président de la Commission des pétitions. Dans la mesure où on a eu connaissance de ce courrier, il me paraît légitime qu'on puisse également recevoir ces personnes qui se plaignent des nuisances à la place du 150<sup>ème</sup>.

**La Présidente (Ve) :** Donc vous proposez un renvoi de ce courrier en commission ?

**M. PASQUIER (PLR) :** Bah si on a reçu l'ordre... si on l'a reçu, si on est en copie, on est également informé de ceci. Ou bien on pourrait demander aux signataires d'adresser formellement un courrier à vous ou à la Présidente du Conseil municipal pour être entendu au sein de la Commission des pétitions du Conseil municipal. Voilà.

**La Présidente (Ve) :** C'est vrai que c'est... je vais passer la parole à Madame KAST, mais ce n'est pas une pétition en l'état. Je passe la parole à Madame KAST.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Vous avez totalement raison, ce n'est pas une pétition. C'est un courrier qui fait référence à une ancienne pétition, courrier qui a été adressé au Conseil administratif avec copie pour information au Conseil municipal, raison pour laquelle il vous a été lu aujourd'hui.

Donc pour nous, que ce soit d'ailleurs en traitement au Conseil administratif ou en traitement au Conseil municipal, il s'agit d'un courrier à ce stade et donc pas d'une pétition.

D'ailleurs, elle n'est pas jointe du formulaire pétition. Elle n'est pas intitulée pétition, elle fait référence à une ancienne pétition d'il y a 4 ou 5 ans en arrière, en tout cas un certain temps. Donc voilà.

C'est pour ça que simplement comme les courriers qui vous sont adressés, enfin qui sont adressés notamment au Conseil municipal, vous sont lus comme la procédure de notre règlement le prévoit.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. J'aimerais soutenir le propos de Monsieur PASQUIER. Moi aussi je suis extrêmement inquiète par ces plaintes qui ne peuvent pas s'expliquer par des activités de journée. Ce n'est pas ce que cette dame à l'air de dire.

Qu'est-ce qui se passe à cette place du 150<sup>ème</sup> le soir à des heures, si je suis ce que cette dame dit, indues. On aimerait bien le savoir. Et on aimerait bien être au courant de ce qui se passe sur cette place pour que les gens se plaignent comme ça le soir.

Si ce sont des activités privées, d'ordre privé ou etc. Donc on aimerait bien avoir des nouvelles. Et comme on est en copie, je pense qu'on doit être clairement mis au courant et décider après si on fait une commission ou pas sur le sujet. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Madame KELLER, comme j'ai lu le courrier juste à l'instant, ce qui se passe est rappelé dans le courrier. Il y a eu cet été un concert organisé sur la place du 150<sup>ème</sup> et un cinéma qui a fini trois fois à 23 heures C'est ça qui se passe, ce n'est pas des activités illicites, en tout cas de ce que parle le courrier. Enfin voilà.

Je propose de passer au point suivant. J'excuse formellement Madame DIOP qui n'est pas là ce soir, et puis avant d'entamer les débats, sachez que du coup vous avez tous reçu une bouteille de vin de l'Onésie, la vigne onésienne. Et qu'on va casser la marmite entre le point 10 et 11, on verra en fonction de l'heure. Donc voilà.

Et encore une mini-information, si vous pouviez déjà réserver le week-end du 3 et 4 juin, aura lieu la sortie annuelle du Conseil municipal. Donc le programme est à venir, mais déjà réserver ce week-end-là. Merci.

*Arrivée de Monsieur Romain GAUTHIER à 19 heures 18*

**6) Acquisition de la parcelle n° 160, rue de Bandol 6, 1213 Onex – Crédit de Fr. 1'140'000.00 (projet de délibération 2383)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière sur ce point ? [Silence]. Personne. Alors j'ouvre le débat et je laisse la parole à Madame YUNUS EBENER.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Donc voilà, on a déjà, durant l'ancienne législature, il y a eu des discussions avec la propriétaire de cette parcelle qui nous intéressait, parce que c'est un coin de la commune qui a été déclassé depuis les années 50/60 en zone 3.

Donc on essaie dès que l'on peut d'acquérir des parcelles pour pouvoir être acteur aussi du développement de la commune. Donc il y a des privés qui ont acheté des parcelles dans cette partie-là de la commune.

Nous sommes propriétaire de deux parcelles, et puis nous souhaiterions aussi acheter celle-ci comme vous nous le suggérez aussi lors d'une des motions déposées. Et on va dans ce sens-là, c'est important que les communes soient aussi propriétaires du territoire pour justement maîtriser son développement, être actrice de ce développement-là.

Et puis c'est aussi une manière d'enrichir la Commune en étant propriétaire. Si on prend l'exemple d'une Commune comme Lancy qui est une commune qui est assez riche, une de ces richesses c'est justement d'être propriétaire d'un certain nombre de terrains qui lui permet de développer un certain nombre d'activités.



Donc là on a une belle opportunité. On a beaucoup beaucoup discuté avec cette dame qui au début voulait vendre, puis après elle voulait plus. Enfin voilà, elle a changé plusieurs fois d'avis.

Et puis là, elle a toujours voulu vendre à la Commune mais elle n'était pas sûre du moment de l'acte de vente. Donc là, elle s'est décidée et on est vraiment content de pouvoir acquérir cette parcelle, avec votre bénédiction bien sûr. Merci.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Madame la Présidente. Donc le groupe Socialiste, étant donné les bonnes conditions de la transaction et l'avantage que ça donne à la Commune en matière de contrôle du territoire et de l'habitat, le groupe Socialiste approuve ce projet de délibération.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Cette parcelle est située dans le secteur du Nant-de-Cuard, celui-ci a été déclassé en zone de développement 3 il y a plus de 60 ans, soit le 15 juillet 1960.

Cette parcelle est contiguë à la parcelle 158 qui appartient déjà à la Ville d'Onex. Elle est exploitée par le Service social. Pour mémoire, la Commune possède également la parcelle 2312 vis-à-vis à la disposition de la Cigüe.

Avec l'acquisition de la parcelle 160, la Ville d'Onex maîtrisera 2'710m<sup>2</sup>, soit plus de 5'000m<sup>2</sup> de droit à bâtir.

Comme le mentionne l'exposé des motifs, il s'agit d'un secteur stratégique pour l'aménagement urbain de notre commune. Même s'il ne s'agit plus de construire les plus hautes tours d'activités de Genève, comme l'imaginait l'ancien magistrat du MCG, le prix d'acquisition négocié de gré à gré me paraît juste.

La propriétaire aurait certainement obtenu des meilleures offres d'un investisseur privé. Le MCG souhaite que le Conseil administratif lance, sans trop tarder, la procédure d'élaboration du plan localisé de quartier, démarche nécessaire et indispensable à la mise en valeur de notre patrimoine foncier situé dans ce secteur.

Le MCG estime que la propriété devra être donnée à la réalisation de logements qui répondent aux besoins prépondérants des habitants de notre canton, la LUP, le loyer libre, PPE, coopérative d'habitation.

Une fois le PLQ adopté, ces parcelles devront être transférées comme le propose le Conseil administratif à la Fondation immobilière de la Ville d'Onex. Nous estimons que ce n'est pas le rôle de la Commune d'agir comme promoteur immobilier.

Pour toutes ces raisons, le MCG soutient sans réserve l'acquisition de la parcelle 160. Merci Madame la Présidente.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR entend se positionner sur le principe et non sur l'opportunité de cette acquisition, qui n'est pas manifeste pour lui.

Le PLR entend se positionner, je l'ai dit, sur le principe, comme il l'a fait déjà lors du vote sur la résolution 246, que l'on peut qualifier, que je qualifie de résolution Monopoly du parti Socialiste... vous savez ce jeu destiné aux financiers en herbe.

Résolution qui au demeurant est citée à plusieurs reprises dans l'acte qui nous est soumis ce soir. La Commune a, selon la loi, un droit de préemption. C'est au Conseil administratif de l'exercer en responsabilité, dans une stratégie construite qui s'inscrit dans une vision à long terme et dans l'intérêt de l'ensemble de nos concitoyennes et concitoyens.

Désormais, depuis cette fameuse résolution, nous avons des doutes sur l'exercice réfléchi de cette prérogative, dès lors qu'il est contraint.

Chers collègues, le groupe PLR vous invite à réfléchir sur les conséquences que peut avoir une telle politique rampante d'étatisation et systématique surtout des terrains de la commune, et à vous opposer comme il le fait au projet de délibération 2383. Je vous remercie.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Notre groupe aussi, en fait le 12 octobre 2021, nous étions opposés au projet de résolution, alors moi j'ai marqué 236 mais selon le PLR c'est le 246, je ne sais pas, car nous ne souhaitons pas que la Commune joue un rôle d'agent immobilier.

C'est la raison pour laquelle nous confirmons notre vote du 12 octobre 2021 par un non. Merci Madame la Présidente.

**Mme VELLETRI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Nous les Verts, on est favorable à l'acquisition de cette parcelle. On aimerait effectivement avoir un droit de regard quelque part sur le développement dans le secteur de la commune. Donc on va voter sur le siège. Merci beaucoup.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Je vais m'exprimer à titre personnel. Cette parcelle se trouve quasiment en face de chez moi. Je n'ai donc pas d'opinion objective. Donc à titre personnel, je m'abstiendrai ce soir. Merci Madame la Présidente.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Je tenais juste à répondre à la droite par rapport au fait de la préemption de la Commune. Ce n'est absolument pas le cas ici, c'est Madame... pardon j'ai oublié son nom... FREYMOND qui a décidé de vendre à la Commune.

Des discussions ont été entamées entre la Commune et cette dame, donc il n'y a aucunement un droit de préemption de la Commune. Donc en effet, c'est peut-être un peu maladroit d'avoir mis ça dans le projet de délibération par l'administration.

C'était peut-être pour montrer le sens où on voulait aller dans le fait de racheter des biens et d'avoir une maîtrise foncière, mais ce n'est nullement une préemption de la Commune. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Oui alors je souhaite rebondir sur la maladresse. L'idée c'était ça, c'était voilà il y a eu une résolution de la part de la Commune, ce sont des tractations qui ont commencé déjà depuis plusieurs années et en effet, c'est d'un commun accord qu'il y a eu cet achat.

Alors quelque part, dans cet hémicycle, tout le monde doit être satisfait. Cette résolution parce qu'on achète et vous aussi et les partis de droite parce que c'est une demande qui vient de cette dame de s'adresser à nous et on ne l'a pas forcée à quoi que ce soit. Merci.

**La Présidente (Ve) :** Merci pour ces précisions. On va passer au vote. Étant donné qu'il n'y a pas de prise de parole supplémentaire, Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez lire les invites, s'il vous plaît ? [Lecture]. Merci beaucoup. Le vote est donc lancé.

Avec 19 oui, une abstention et 8 refus, le projet de délibération 2383 est accepté par le Conseil municipal.

**Le projet de délibération 2383 est approuvé par 19 oui, 8 non et une abstention (28 votants)**

**Délibération 2383 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu la situation de la parcelle n° 160, sise au 6 rue de Bandol, 1213 Onex, d'une surface de 528 m<sup>2</sup>, située en zone 5 de développement 3*

*Vu le Plan directeur communal de la Ville d'Onex, approuvé par le Conseil municipal le 11 novembre 2014, et adopté par le Conseil d'État le 13 mars 2015, en particulier la fiche de mesures N°5-2-2 "politique foncière"*

*Vu l'intérêt pour la Ville d'Onex d'acquérir du foncier dans des secteurs stratégiques*

*Vu l'expertise immobilière de cette parcelle, effectuée en date du 17 novembre 2020 par Solutions Immobilières*

*Vu le projet d'acte notarié de Me Françoise DEMIERRE MORAND, pour la vente de la parcelle n° 160 à la Ville d'Onex par Madame Elvira FREYMOND*

*Vu la résolution 246 du Conseil municipal d'Onex du 12 octobre 2021, intitulée « Pour une politique active d'acquisition foncière »*

*Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettre k*

*Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu de l'article 20, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 19 oui, 8 non et 1 abstention sur 29 Conseillers municipaux présents*

1. *D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle N° 160 sise au 6 rue de Bاندول, 1213 Onex, d'une surface de 528 m<sup>2</sup> selon le projet d'acte notarié établi par Me Françoise DEMIERRE MORAND, notaire ;*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'140'000.00 en vue de cette acquisition ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan dans le patrimoine financier ;*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à recourir à l'emprunt pour financer cette acquisition ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes nécessaires. »*

\* \* \*

**7) Projet eau en ville : réaménagement du Vieux-Chemin-d'Onex – Crédit d'étude de Fr. 90'000.00 (projet de délibération 2384)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Alors nous pouvons commencer le débat, Madame YUNUS EBENER de nouveau.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Donc là, c'est la suite du projet de délibération qui vous avait été soumis en 2021. Donc pour faire un point de la situation, vous vous rappelez, on avait parlé de l'état sanitaire des arbres qui étaient en mauvais état.

Les branches sont sèches, les arbres manquent de vigueur, un certain nombre d'arbres ont déjà été abattus parce qu'ils étaient trop secs. Et l'idée, c'est vraiment de maintenir l'alignement des arbres pour continuer à avoir de l'ombre et de la fraîcheur sur les trottoirs de la commune dans son ensemble.

Donc cette végétalisation, ce projet-là continue et va dans ce sens-là. Bon voilà on constate de plus en plus que, et vous l'avez constaté cet été, que les étés sont de plus en plus caniculaires, qu'on manque d'eau.

Et l'idée c'est vraiment de voir comment est-ce qu'on peut récupérer un maximum l'eau de pluie pour alimenter les fosses des arbres et ne pas laisser couler cette eau dans les rivières mais en faire profiter plutôt la végétation de la commune.

Donc il y a un projet qui s'est mis en place, une collaboration qui s'est mise en place avec le Canton, avec l'Office cantonal de l'eau, l'OCEau . Et eux, déjà en 2019, ils avaient une démarche qu'ils ont appelée « Eau en ville » et ça s'inscrivait aussi dans le plan climat cantonal de gérer justement les eaux pluviales.

Ils ont trouvé des interlocuteurs avec les communes, donc je ne sais pas si vous vous rappelez, je vous avais dit il y a la Ville d'Onex, la Ville de Carouge, et la Ville de Genève où on a collaboré avec le Canton sur le sujet.

Et donc là, on va faire un aménagement paysagé, naturel, en milieu urbain pour replanter ces arbres. Donc on a fait une première pré-étude pour voir si c'était possible. Et cette première pré-étude nous montre que finalement, en effet, c'est possible de récupérer l'eau de la pluie dans ces deux secteurs. Il y avait le Vieux-Chemin-d'Onex et le chemin Gustave-Rochette.

On s'est rendu compte, donc dans la pré-étude, ça montre qu'on peut développer ce projet-là dans ces deux chemins. Maintenant, comme ce sont des projets d'une certaine envergure, c'est assez important, on a décidé de faire chemin après chemin et on va commencer avec le Vieux-Chemin-d'Onex.

Et c'est là... enfin dans l'exposé des motifs, on vous explique qu'est-ce qui va être... qu'est-ce qui est envisagé. Donc l'idée c'est vraiment d'agrandir la bande végétalisée. Ce chemin est à un moment donné à 30km/h puis après il est à 40km/h.

Donc l'idée c'est aussi de le rendre complètement à 30km/h et pour le rendre à 30km/h et bien il faut faire un certain nombre d'aménagements et on va justement profiter de faire réduire la vitesse des voitures en agrandissant cette bande végétalisée.

On voit qu'on peut diriger la pente du trottoir contre la végétation, dans une partie. Donc le ruissellement de l'eau de pluie pourra aller dans ces fosses. Et puis, de l'autre côté, on voit qu'il y a plutôt une perte parce que ça ne va pas dans la bonne direction, et ce qui a été imaginé, c'est qu'on crée des tuyaux dans chaque sac d'eaux pluviales.

C'est-à-dire les petites grilles que vous voyez sur les routes, et bien l'idée c'est de créer des tuyaux, et ces tuyaux traverseraient la route et puis iraient verser cette eau de la pluie dans les fosses.

Donc voilà, il va y avoir ces aménagements des sous-sols qu'on appelle les fosses de Stockholm et qui vont permettre un bon développement des racines avec une terre végétale, avec des drains pour bien répartir l'eau de la pluie qui va arriver.

Et puis c'est organisé, je vous épargne les détails, mais c'est organisé de sorte à ce que, parce qu'évidemment l'eau de la pluie c'est une eau qui est polluée avec beaucoup de plastique, et pour éviter que cette pollution entre dans les racines où se trouvent les racines des arbres, et bien toutes ces couches qui sont mises vont rendre cette eau plus propre.

Donc ça c'est l'étude qui va nous permettre de faire tout cela. Et la troisième étape, ça sera justement la réalisation de cette étude et là évidemment il faudra aller en commission pour discuter de la réalisation et d'avoir évidemment tous les détails. Merci pour votre attention.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Ce projet de réaménagement qui intègre la mobilité et la végétalisation et la gestion des eaux pluviales menée en collaboration avec le service cantonal en charge de la gestion des eaux, paraît particulièrement intéressant.

Plusieurs riverains souhaitent l'installation de miroirs afin d'améliorer la visibilité. Cette étude serait l'opportunité d'examiner la pertinence de ces demandes.

L'exposé des motifs rédigé de manière exhaustive est parfaitement clair. Le périmètre de l'étude est bien décrit. Nous n'apprenons rien de plus en commission. Le MCG votera ce projet sur le siège et vous invite à faire de même. Merci Madame la Présidente.

**M. SANTARELLI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Concernant ce projet qui va dans le sens de la ligne des Verts, nous allons voter oui sur le siège.

**M. SCHMIDT-MESSINA (S) :** Merci, Madame la Présidente. Suite aux explications de Madame la conseillère administrative, ce projet il est super, donc je vous demande de le voter sur le siège. Merci bien.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Juste une question, pourquoi un tel projet ne s'est pas développé sur la partie plutôt citée de la commune ?

Parce que... enfin le projet est très intéressant mais on se dit en termes de chaleur, de récupération d'eau, c'est peut-être plus pertinent de le faire et commencer par la cité que par je dirais la partie plus villageoise de notre commune.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci pour la question. Alors je suis tout à fait d'accord avec vous. Si on a décidé de plutôt s'appuyer sur ces deux chemins, c'est pour des histoires d'opportunités.

C'est qu'il a vraiment fallu faire refaire cet alignement des arbres parce que ces arbres sont malades, parce qu'il y a déjà les fosses qui sont en place. Donc on améliore une situation qui est déjà présente.

Concernant la cité, elle va pas du tout être mise de côté, bien au contraire. J'en profite pour vous remercier encore du budget que vous avez voté qui va, il y a un crédit qui a été voté et qui va permettre au bureau d'étudier et on a déjà un petit peu lancé, mais il y a déjà un bureau qui a étudié tous les lieux où on peut planter des arbres dans la commune.

Et puis, il va y avoir encore une autre étude qui va aller plus loin, de voir vraiment partout où on peut végétaliser, on va végétaliser. Donc là, ce n'est que le début. Et puis là, c'est vraiment une histoire d'opportunité.

Après, ce que vous vous proposez c'est une étude qui va être lancée en 2023, ça va être refait et on va venir aussi avec des réalisations sur ce sujet. Et aujourd'hui, j'ai l'impression que cet été 2022, il y a une telle prise de conscience qu'on est vraiment toutes et tous dans cette logique de dire partout où on peut végétaliser, partout où on peut planter des arbres pour amener de la fraîcheur, pour amener de l'ombre, on va le faire.

Donc c'est dans le planning, on va aller vraiment dans ce sens-là. Mais je suis contente qu'on soit dans le même état d'esprit.

**La Présidente (Ve) :** Merci. S'il n'y a pas de prises de paroles supplémentaires, je vous propose de passer au vote. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez nous lire les invites de ce projet de délibération ? (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Je vous remercie. Avec 25 oui, une abstention et 2 non, le projet de délibération 2384 est accepté.

**Le projet de délibération 2384 est approuvé par 25 oui, 2 non et une abstention (28 votants)**

**Délibération 2384 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu le mauvais état sanitaire de l'alignement d'arbres dressé le long du Vieux-Chemin-d'Onex*

*Vu la nécessité de renouveler cet alignement*

*Vu l'importance de conserver de la végétation le long de ce chemin, notamment pour fournir de l'ombre et de la fraîcheur aux passants*

*Vu l'intérêt de récupérer de l'eau de pluie pour alimenter les fosses de plantation du futur alignement*

*Vu l'intérêt de revoir l'aménagement de ce chemin dans son intégralité, en prenant notamment en compte des mesures de ralentissement des véhicules motorisés*

*Vu le soutien des autorités cantonales pour les projets intégrant le triptyque "eau-sol-arbre"*

*Vu la motion M/331 du 9 octobre 2018 intitulée "Des mesures pour atténuer les effets de la canicule"*

*Vu la motion M/335 du 9 avril 2019 intitulée "Pour augmenter la plantation d'arbres hors forêt à Onex"*

*Vu la délibération 2340 du 14 septembre 2021 relative à la réalisation d'un avant-projet pour le réaménagement du chemin Gustave-Rochette et du Vieux-Chemin-d'Onex*

*Vu la qualité des propositions de réaménagement présentées dans cet avant-projet*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31*

*Vu le plan des investissements*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **d é c i d e :**

*à la majorité simple*

*par 25 oui, 2 non et 1 abstention sur 29 Conseillers municipaux présents*

- 1. De procéder à une étude détaillée pour le réaménagement du Vieux-Chemin-d'Onex intégrant les questions de mobilité, de récupération de l'eau de pluie et de végétalisation, jusqu'à la phase d'appel d'offres ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 90'000.00 destiné à cette étude ;*

3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci ;*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon ;*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 90'000.00, afin de permettre l'exécution de cette étude. »*

\* \* \*

**8) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 2'430'002.50 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2385)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Non.... Oui quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Ça m'étonnait mais... très bien donc personne s'y oppose. Et du coup je laisse la parole au Conseil administratif pour nous exposer le projet. Madame KAST.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Donc comme à l'accoutumée maintenant depuis 4 ans je crois, le Conseil administratif procède en fin d'année à une analyse de la situation de l'année en cours actualisée et afin d'examiner dans quelles mesures il est possible de procéder à des amortissements complémentaires, afin d'améliorer la capacité d'autofinancement de la commune et d'alléger les budgets de fonctionnement futur.

Cette année, comme les trois dernières années, nous vous proposons donc de procéder à des amortissements complémentaires pour un montant de Fr. 2'430'002.50. Ce montant est calculé, comme l'exposé des motifs vous l'indique, en fonction des prévisions fiscales 2022 transmises par le Département des finances, à peu près en même temps qu'on a eu les prévisions pour 2023 qui sont également meilleures qu'annoncées.

Et puis il est aussi composé des amortissements complémentaires faits l'année passée, qui ont déjà allégé le budget de fonctionnement de cette année et donc qui ont redonné du disponible.

Nous avons donc regardé quels amortissements en fonction de ces disponibles pouvaient être liquidés, et ça fait qu'avec ce montant-là, nous arrivons à alléger les charges futures de fonctionnement de Fr. 365'000.00 et quelques pour 23 à 26, le même montant pour 27, Fr. 330'000.00 pour 28, Fr. 227'000.00 pour 29 et Fr. 45'000 pour 2030, soit au total pour ces huit années Fr. 2'430'002.50.

Par conséquent, elle n'impacte pas... évidemment ces amortissements complémentaires n'impactent pas le résultat opérationnel de la Ville d'Onex, puisqu'ils figureront dans les charges extraordinaires. Mais permettront d'assainir la situation financière de la Commune et de permettre d'avoir des budgets de fonctionnement plus aisés pour les années qui viennent.



Au bénéfice de ces explications, je vous remercie de réserver un bon accueil à ce projet de délibération et je reste à votre disposition si vous avez des questions. Merci Madame la Présidente.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Comme vient de le dire Madame la Maire, ça fait actuellement plusieurs années que nous procédons à cet exercice et les effets bénéfiques sur les comptes des précédentes années ne sont plus à démontrer.

C'est pour ça que le parti Socialiste votera oui sur le siège. Merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO'Verts-libéraux se félicite que ses appels à utiliser un bénéfice provenant des comptes pour amortir soient entendus.

En effet, dans le contexte d'incertitude économique actuel, il apparaît que l'amortissement est la solution de sagesse pour la Ville d'Onex. Le groupe ECHO'Verts-libéraux approuvera donc ce projet de délibération sans réserve.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Voilà un projet qui est bon. Bien sûr que tout le monde peut être d'accord avec ça. Comme l'avait dit une fois quelqu'un qui paie ses dettes s'enrichit, alors enrichissons-nous. Et puis votons pour ce projet. Merci.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Des amortissements complémentaires ont déjà été réalisés en décembre 2019, 2020 et 2021. Cette proposition d'amortissements complémentaires est un signal positif pour les recettes fiscales 2022 qui devraient être meilleures lors de l'élaboration du budget.

En effet, la lecture de l'exposé des motifs de nouvelles évaluations favorables et des recettes fiscales de la part du Département des finances concernant l'exercice 2022 ont été communiquées au Conseil administratif.

Cette pratique est conforme au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes pour autant qu'elle n'aie pas pour but de réduire artificiellement l'excédent des revenus de l'exercice.

L'objectif recherché par la comptabilisation de ces amortissements est de libérer des charges d'amortissement pour aider à maintenir l'équilibre du budget de fonctionnement des prochaines années.

Le MCG soutient cette délibération, celle-ci doit impérativement être votée avant le 31 décembre. Je me permets cependant de reposer à Madame KAST la même question qu'en décembre 2021.

Le projet de budget 2022 prévoyait un montant d'investissement net de Fr. 8'764'500.00 et une insuffisance de financement de Fr. 4'145'649.00. Êtes-vous déjà en mesure de nous indiquer quel est le montant approximatif des investissements réellement dépensé en 2022 ? Et si vous avez dû recourir à un emprunt pour les financer ? Merci Madame la Présidente.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Madame la Maire, Madame KAST, le sujet est assez complexe. Si j'ai bien compris, on propose d'augmenter des amortissements, ce sont des charges et on se base notamment sur des prévisions fiscales meilleures.

Mais ces prévisions fiscales meilleures ne sont pas encore réalisées. Est-ce que ça ne serait pas plus sage d'attendre la réalisation de ces prévisions fiscales meilleures le moment venu ? Plutôt que de procéder à ces amortissements maintenant.

Moi je suis prudente de nature, surtout pour une somme aussi importante. Merci beaucoup.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Je vais essayer d'apporter des réponses à ces deux questions. Donc tout d'abord celle de Monsieur FUSCO, c'est peut-être la plus complexe, parce que je ne m'y suis pas préparée.

Mais vous avez quand même le tableau des amortissements qui vous est transmis avec chaque... à chaque exercice... chaque Conseil municipal, pardon. Donc si je me réfère à ce petit tableau, pour cette année, donc nous avons effectivement porté Fr. 8'764'500.00 d'amortissements et nous en sommes aujourd'hui à Fr. 2'613'118.25.

Donc l'année n'est pas finie, mais très clairement nous n'allons pas réussir à investir autant que nous l'avions prévu au budget. Voilà, c'est l'information que vous avez, que j'ai, avec les documents de cette séance.

Évidemment qu'il y a un certain nombre de factures qui vont encore arriver, mais pour ma part, je ne pourrais pas dire s'il y a des gros montants qui doivent encore arriver d'ici la fin de l'année. Ce que vous pouvez avoir comme réponse en tout cas avec certitude, c'est que nous n'allons pas dépasser le montant qui était prévu au budget.

Et donc selon cette toute logique là, et à ma connaissance ce n'est pas le cas, nous n'avons pas eu le besoin de recourir à l'emprunt puisque notre autofinancement est d'à peu près Fr. 4'000'000.00 et que nous avons financé, enfin investi, à peu près Fr. 2'600'000.00, donc vous voyez que nous sommes tout à fait dans notre marge de manœuvre, sans avoir eu besoin de recourir à l'emprunt.

D'ailleurs, sauf erreur de ma part, un remboursement assez important est prévu dans les prochains mois, et donc la dette va encore diminuer tout prochainement, pour ce qui est de l'emprunt.

Pour ce qui est de la réponse à Madame MASE... comment vous dire ? Si on attend que les résultats soient effectifs, on ne peut pas les faire, ces amortissements complémentaires. Je vous rappelle qu'il ne s'agit pas de dépenser de l'argent avant d'être certain, il s'agit d'investir de l'argent que nous aurions dû de toute manière payer puisque ce sont des amortissements.

Donc les amortissements, c'est en fonction de la loi. Quand vous investissez sur un bâtiment, vous devez amortir la valeur comptable du bâtiment en trente tranches, une par an, pour en gros avoir la marge de manœuvre disponible pour réinvestir dans un nouveau bâtiment trente ans plus tard.

Ça c'est le modèle comptable théorique qui est prévu par le système des amortissements. Si c'est un véhicule, c'est beaucoup plus court, parce qu'évidemment un véhicule a une durée de vie plus courte, et ainsi de suite.

Ça, c'est la logique globale. Aujourd'hui, ces montants, chaque tranche, donc vous avez la liste des objets qui sont concernés dans l'annexe, j'essaye de retrouver, j'ai ouvert ça. Vous avez la liste des amortissements concernés par ces amortissements complémentaires dans l'annexe à la délibération que vous avez donc, qui vous a été fournie.

Et vous voyez qu'il y a un certain nombre d'objets : si je prends le premier, parce qu'il faut en prendre un comme exemple, c'est le collecteur du Vieux-Moulin qui a été construit et qui avait une valeur de construction de Fr. 100'000.00, et qui a une valeur résiduelle d'amortissements comptables de Fr. 7'392.00.

Donc en gros, sur les Fr. 100'000.00, nous avons déjà amorti Fr. 93'000.00 de la valeur du bien et il reste Fr. 7'000.00 à amortir. Et en plus, vous pouvez voir également que sur cet élément, et bien en fait il reste... ce sont des tranches de Fr. 1'000.00 par an. C'est dans le tableau qui vous a été fourni. Donc vous voyez qu'il y a encore une tranche de Fr. 1'000.00 en 2023... Fr. 1'057.00 pour être précise... une tranche en 23, en 24, 25, 26, 27, 28, 29.

Et puis en 30, il n'y a plus rien, puisqu'en fait ça, ça aurait été le moment où le bien aurait été amorti naturellement, donc cet amortissement se terminait en 2029. C'était la dernière tranche d'amortissement.

Ce que nous proposons, donc l'argent est déjà dépensé, vous avez bien compris l'exercice. C'est un crédit que nous avons voté il y a... je pense une... bah vu les tranches, en tout cas quelque 30 ans, je pense manifestement.

Et que nous avons amorti au fur des années, au fur et à mesure des années, et il reste à peu près Fr. 7'000.00 à amortir sur les sept prochaines années, c'est assez facile puisque le montant est d'un peu plus de Fr. 1'000.00.

Ce que nous vous proposons aujourd'hui, c'est d'utiliser les bonnes prévisions fiscales 2022, donc ce sont des chiffres qui sont assez solides, puisque nous sommes à la fin de l'année 2022. Donc ce n'est pas une prévision lointaine, c'est basé sur les déclarations d'impôts des entreprises et des particuliers qui sont déjà en main de l'administration, puisque ce sont les rentrées fiscales qui sont déjà payées par des acomptes provisionnels, donc qui sont déjà assez certaines dans le degré de certitude, on n'est pas dans de la projection, on est dans de l'extrapolation de données déjà là.

Et d'utiliser ça pour finalement liquider ces amortissements sept ans plus tôt que le cours naturel des choses et des règles comptables, puisqu'en fait il s'agit finalement que de règles comptables.

Donc nous ne pouvons en aucun cas mettre en danger la commune par cet investissement, puisque l'argent qui est investi maintenant pour liquider cet amortissement, il ne le sera pas plus tard dans les budgets de fonctionnement de 2023 à 2029 et ainsi de suite pour l'entier de ces éléments.

Donc tout ça pour vous expliquer qu'en termes de prudence, il n'y a pas d'enjeu. Parce que finalement la seule chose que nous risquons c'est de faire un exercice comptable déficitaire, ce n'est pas du tout le but, mais c'est à peu près la seule chose que nous risquons, puisque de toute manière cet argent nous allons devoir le payer.

La question, c'est est-ce qu'on le paie maintenant ou est-ce qu'on paie de manière échelonnée sur les prochaines années ? Puisque aujourd'hui nous estimons que nous avons des disponibles, et bien nous vous proposons de le payer maintenant.

Je vous rappelle que l'année passée, juste pour vous donner un petit exemple, nous avons procédé à à peu près Fr. 1'300'000.00 d'amortissements complémentaires. On avait été peut-être trop prudent et nous avons fait Fr. 6'500'000.00 de boni aux comptes malgré ces amortissements complémentaires.

Donc vous entendez bien que la marge de prudence, elle est là, elle est maintenue, et que les risques sont pour ainsi dire inexistantes. Donc au bénéfice de ces explications, je ne peux pas aller tellement plus dans le détail que ça.

Vous avez le tableau de ces éléments, vous voyez toujours la valeur activée, c'est-à-dire le montant de l'investissement. Vous avez après la valeur résiduelle selon les règles d'amortissement comptables, les tranches sur lesquelles elles sont prévues et ce sont ces éléments-là que nous vous proposons de « liquider », c'est-à-dire d'amortir tout d'un coup plutôt que d'échelonner ça sur les prochaines années.

Et je ne peux pas répondre plus que ça à votre interrogation. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Merci. S'il n'y a pas de prises de paroles supplémentaires, je vous propose de passer au vote, que Monsieur TOGNAN nous lise les invites. (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Avec 26 oui, 2 abstentions et aucun non, le projet de délibération 2385 est accepté.

**Le projet de délibération 2385 est approuvé par 26 oui et 2 abstentions (28 votants)**

**Délibération 2385 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu l'excédent de revenus prévisionnels sur la fiscalité estimé dans le cadre du bouclage des comptes 2022*

*Vu les amortissements 2022 prévus au budget 2022, mais réalisés dans les comptes 2021 suite à l'approbation de la délibération 2352 du 07.12.2021, ce qui libère de la marge budgétaire*

*Vu le tableau des amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération*

*Vu que ces amortissements complémentaires permettent de réduire les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à l'équilibre à moyen terme du budget de fonctionnement*

*Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide:**

à la majorité simple

par 26 oui et 2 abstentions sur 29 Conseillers municipaux présents

1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de Fr. 2'430'002.50 ;
2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif » ;
3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2022 de Fr. 2'430'002.50 ;
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette. »

\* \* \*

**9) Subvention mobilité douce – Crédit budgétaire supplémentaire Fr. 150'000.00 (projet de délibération 2386)**

**La Présidente (Ve) :** Il a été déposé par Monsieur STURCHIO et Madame GIROUD. Est-ce que vous souhaitez prendre la parole ? Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Peut-être juste l'entrée en matière.

**La Présidente (Ve) :** Pardon. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence). Personne. Je vous redonne la parole Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Les changements climatiques provoqués par les émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine font partie des principaux défis du développement durable.

Afin de lutter contre la hausse des températures et des changements climatiques qu'elle entraîne, le Conseil d'État a présenté le 5 juin 2021 son plan climat renforcé. Celui-ci fixe désormais des objectifs plus ambitieux visant à diminuer de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tard en 2050.

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures du plan climat cantonal renforcé appelle des transformations sociétales majeures, notamment en matière de mobilité. Cela devra se traduire à l'horizon 2030 par une réduction de 40% du trafic individuel motorisé, grâce notamment au développement des transports publics et de la mobilité douce.

Le vélo, qu'il soit mécanique ou électrique, se positionne parmi les modes de transports les plus sobres en émission de CO<sub>2</sub>. Il est également moins cher, plus sain, économe en espace et parfaitement adapté au contexte urbain.

Selon le micro-recensement mobilité et transport 2015, près de 50% des déplacements effectués en voiture portent sur des distances inférieures à 5 kilomètres, 30% font moins de 3 kilomètres.

Or, pour ces distances, le vélo est très souvent le moyen de déplacement le plus rapide. Quant au vélo électrique, il permet de parcourir aisément des distances jusqu'à 10 kilomètres, voire 15 kilomètres, en se référant à la structure actuelle des déplacements, tout en tenant compte des potentiels des infrastructures à venir, la part modale vélo en termes de nombres de déplacement pourrait augmenter à une part modale de 10% à l'horizon 2030.

Dans le cadre de la promotion de la mobilité douce, la Commune d'Onex doit encourager les usages des vélos qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. Vous aurez compris que pour encourager la pratique du vélo, notre commune doit proposer une subvention à ces habitants et habitantes, afin de faciliter l'acquisition d'un vélo traditionnel ou vélo à assistance électrique ou encore d'un kit neuf.

La Commune d'Onex offre une participation financière de Fr. 300.00 soumise aux conditions énumérées dans le projet de délibération. Le but de cette délibération est donc d'inciter les Onésiennes et les Onésiens à utiliser le vélo pour leurs déplacements quotidiens. Il faut favoriser le report modal, en d'autres termes, le passage à des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement.

Je tiens encore à mentionner que d'autres communes genevoises proposent elles aussi des subventions. Je peux citer pour exemples Fr. 300.00 à Lancy, Fr. 500.00 à Meyrin, entre Fr. 100.00 et Fr. 200.00 à Vernier, Fr. 250.00 à Vandoeuvres, Fr. 250.00 pour un vélo normal ou Fr. 500.00 pour un vélo à assistance électrique à Collonge-Bellerive et Fr. 500.00 à Cologny, commune chère à certains élus de cette plénière.

Je vous remercie pour votre attention et votre soutien à ce projet de délibération.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Je ne vais pas répéter tout ce que mon collègue a dit, qu'il a dit très justement. Ici, il ne s'agit pas d'être innovant ou d'apporter de l'innovation. Il s'agit simplement de redonner son titre de royauté à la petite reine. Donc voilà, merci.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Ce projet de délibération nous est présenté... il ne nous est pas présenté par le Conseil administratif, mais par le groupe Socialiste et les Verts, ce qui est inhabituel et parfaitement légal.

A priori, le MCG n'est pas opposé au principe de soutenir les Onésiens pour l'acquisition d'un vélo et de favoriser ainsi la mobilité douce. À la lecture de l'exposé des motifs, cette subvention de Fr. 300.00 serait versée indépendamment de la situation financière du bénéficiaire. Le MCG est contre le principe d'arrosage inutile, d'arroser là où c'est déjà mouillé.

Par ailleurs, à la quatrième invite, les auteurs demandent à l'administration d'édicter un règlement pour l'attribution de cette subvention. C'est bien la preuve que les conditions d'attribution doivent être mieux définies.

Le MCG n'est pas d'accord de voter une subvention sans connaître dans les détails les conditions d'attribution. Le MCG ne votera donc pas cette délibération, mais vous propose sous forme d'un amendement général, de la transformer en motion qui aurait pour titre « Subvention mobilité douce – subventionnons l'acquisition de vélos » et qui aurait les invites suivantes :

« Le Conseil municipal demande au Conseil administratif :

1. D'élaborer un règlement qui prévoit la subvention de Fr. 300.00 lors de l'acquisition d'un vélo, celui-ci devra définir précisément les conditions ainsi que les procédures d'attribution ;
2. D'évaluer le nombre de bénéficiaires potentiels ;
3. De déposer au plus tard pour la séance de mars 2023 un projet de délibération qui ouvre un crédit de fonctionnement supplémentaire pour financer cette opération. Le dispositif devra prévoir l'approbation du règlement. »

Nous vous remercions de faire bon accueil à notre proposition.

**La Présidente (Ve) :** Merci Monsieur AMBORD. Donc il y a une demande d'amendement qui a été émise. Donc les prochaines prises de paroles vont porter sur cet amendement.

Ou pas forcément... bon bah je retire alors. Parlez sur ce que vous voulez et puis donc il y a cet amendement. D'accord. Alors on continue sur le débat, ensuite on votera les amendements sans savoir si on parlait sur ça, comme vous voulez. Monsieur SUCHET.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR est favorable à ce que des mesures incitatives soient prises pour encourager les Onésiens, qui se déplacent en voiture pour se rendre à leur travail, à revoir leurs habitudes de mobilité pour réduire l'impact de leurs déplacements.

Le texte qui nous est proposé est une amorce de réflexion intéressante et pourra sans doute, grâce à l'intelligence collective, être précisé et affiné en commission. Un certain nombre de points, qui sont absents de l'argumentaire, méritent d'être abordés.

Je citerais par exemple la fixation d'objectifs et des moyens pour les atteindre, un arrosage à l'aveugle de 500 primes sans définir de priorisation qui serait plus efficace. Je ne pense pas que le versement de Fr. 300.00 à un non-communier qui s'achète un VAE à 45 km/h neuf pour plus de Fr. 10'000.00 sans renoncer pour autant à utiliser sa voiture, aie le même effet qu'un versement des mêmes Fr. 300.00 à celui qui s'achète un vélo à Fr. 1000.00 et qui renonce à sa voiture.

La question de la priorisation du réemploi et la prolongation de la durée de vie des vélos existants par le biais du marché de l'occasion plutôt que de l'achat de vélos neufs comme c'est prévu dans ce projet, mérite d'être abordée dans la perspective de développer l'économie circulaire et de procréer du travail de proximité.

Le groupe PLR propose donc le renvoi en commission développement durable et promotion économique et se réjouit de travailler sur ce projet.

**La Présidente (Ve) :** Un renvoi en commission a été demandé. Du coup, on s'exprime que sur ça à partir de maintenant. Cette fois, c'est la bonne. En commission de quoi, excusez-moi ? Développement durable. Avec une prise de parole par parti à commencer par Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Pour répondre un peu de manière brève, les conditions de la subvention ont été marquées dans le projet de délibération. Donc c'était relativement précis.

Ensuite, par rapport à l'économie circulaire, enfin moi-même je suis une adepte du deuxième main, donc il suffit d'acheter son vélo dans un magasin, par exemple EcoCycle qui revend des vélos d'occasion, donc qui seraient totalement acceptables par la subvention.

Donc c'est pour ça que je refuse le renvoi en commission. Merci.

**La Présidente (Ve) :** Excusez-moi, il faut demander la parole.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe ECHO'Verts-libéraux acceptera le renvoi en commission, car nous aussi nous avons beaucoup de choses à dire sur ce projet de délibération et pas mal d'amendements également.

Si l'idée est évidemment... l'idée a été acceptée, c'est vrai on ne dit pas le contraire, mais la réalisation du projet de délibération ne nous apparaît pas des meilleures. Et il serait plus sage de renvoyer ce projet de délibération en commission pour qu'on discute des modalités de ce... non pas de Fr. 300.00, mais de la manière dont ça veut être fait.

Et je ne comprends pas bien ce refus de renvoyer en commission pour discuter de la manière dont ça doit être fait. Pourquoi voter ça, vite fait mal fait ce soir ? Nous allons voter le renvoi en commission du groupe PLR. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Merci. Il n'y a pas de demandes de paroles supplémentaires. Donc je vous... oui Monsieur STURCHIO, pardon.

**M. STURCHIO (S) :** Oui désolé, Madame la Présidente. Est-ce que je pourrais avoir 5 minutes de suspension de séance, s'il vous plaît ?

**La Présidente (Ve) :** Allons-y. 5 minutes de suspension, on reprend à 13.

**20 heures 07 Suspension**  
**20 heures 13 Reprise**



**La Présidente (Ve) :** On peut reprendre la séance. Merci de rejoindre vos places. Très bien, merci. Madame GIROUD vous avez la parole.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Donc après cette petite pause pour discuter entre nous, effectivement on trouve qu'il est plutôt judicieux d'aller en Commission développement durable. Merci. [Applaudissements].

**La Présidente (Ve) :** Devant cet enthousiasme nous allons donc voter le renvoi en Commission du développement durable. Je lance donc le vote pour le renvoi en commission.

Par 24 oui, 0 abstention et 2 non, le projet est renvoyé en Commission développement durable.

**Le renvoi en commission du projet de délibération 2386 en Commission développement durable et promotion économique est approuvé par 24 oui et 2 abstentions (28 votants), deux personnes n'ayant pas voté.**

**La Présidente (Ve) :** J'ai juste une question vraiment bête, mais du coup on ne vote plus sur les amendements ? Voilà, dans le doute. Madame KLEINER vous avez la parole.

**Mme KLEINER :** Il y a une Commission développement durable le 19 décembre, est-ce que vous voulez... parce que ça sera très court pour vous convoquer. Mais est-ce que vous souhaitez traiter de ce sujet le 19 décembre ?

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que les partis peuvent se prononcer sur cette proposition, donc d'aller vite ? C'était une proposition ou pas ?

**Mme KLEINER :** La commission convoquée est la suivante qui est prévue et la suivante, elle a lieu le 19 décembre, mais c'est peut-être un peu court. Donc la proposition c'est... la question c'est de savoir si vous voulez traiter ça rapidement, sinon je vous propose de la remettre à la prochaine Commission développement durable qui aura lieu en février.

**La Présidente (Ve) :** Je vous propose de voir ça directement avec le ou la présidente de la commission, parce que de toute façon, là, je ne pense pas qu'on arrivera à tous dire notre avis.

Je vous propose de faire encore le point 10 et ensuite de prendre une pause qui nous permettra de nous réchauffer et de casser la marmite si ça vous convient. De chanter pour Monsieur PASQUIER qui y tient.

**10) Pour limiter les bouchons aux heures de pointe (projet de motion 401)**

**La Présidente (Ve) :** Madame MASE, auteure de la motion, on vous écoute.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, le canton de Genève il vit depuis plusieurs années...

**La Présidente (Ve) :** Pardon Madame MASE. Je m'excuse j'ai encore oublié l'entrée en matière. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Ah, il y a quelqu'un qui s'y oppose. Bah excusez-moi pour ce contretemps. Monsieur AMBORD.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Les auteurs de la présente motion n'ont manifestement rien compris à la problématique de la circulation à Onex. Nous les excusons volontiers, car l'UDC n'était pas présent lors des deux précédentes législatures.

Les études réalisées montrent que les solutions mises en place sont certainement plus optimales. Suivre les motionnaires pour autant que l'ETC donne son accord ne ferait qu'empirer la situation.

Le MCG vous propose de refuser l'entrée en matière.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Effectivement c'est une vision, elle n'est pas forcément fausse. Ceci dit, le problème est quand même réel et donc ce n'est pas parce qu'ils proposent une mauvaise solution que l'on ne doit pas se pencher sur le problème.

Dans mon sens, ça serait peut-être bien de rentrer en matière. Merci Madame la Présidente.

**M. MOSCHELLA (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. C'est un sujet communal, c'est un problème communal. Il n'y a aucune raison de ne pas rentrer en matière qu'on soit pour ou contre.

Pour moi, quand on n'entre pas en matière, c'est que le sujet il n'est pas adapté au Conseil municipal et ici ce n'est pas le cas. Donc on entrera en matière.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste entrera également en matière pour que le débat puisse avoir lieu, puisque comme l'a dit Monsieur MOSCHELLA, c'est une problématique communale et donc la motion n'est pas hors de propos.

On se réserve toutefois le fait de l'accepter ou non. Merci.

**M. PASQUIER (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR également votera l'entrée en matière. Nous pensons qu'il faut avoir le courage de pouvoir

débattre sur un sujet problématique de la commune en particulier qui concerne la circulation. Merci.

**La Présidente (VE) :** Merci. Je vous propose donc de voter l'entrée en matière. Et les votes sont lancés.

Avec 24 oui, 2 abstentions et 2 non, l'entrée en matière est votée. Je vous propose donc de donner, cette fois pour de bon, la parole à Madame MASE.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Le projet, ce projet de motion du groupe UDC, est un projet modeste, je dirais même très modeste. Car le problème est grand et il ne concerne pas que la commune d'Onex, il est genevois et même au-delà.

Il faut dire que le canton de Genève vit une explosion démographique que personnellement je qualifie de dramatique depuis plusieurs années. Il y a plusieurs milliers de nouveaux habitants qui arrivent dans le canton chaque année. Je crois qu'on en est à 9'000 nouveaux arrivants par année plus ou moins.

Alors la population augmente très fortement, donc forcément il y a beaucoup de circulation qui augmente également. Alors c'est pour ça que notre projet de motion est très modeste. Il relève juste deux situations qui peuvent être améliorées, notamment le feu rouge à côté de l'Église catholique à la rue des Bossons.

Il crée des bouchons considérables dans le triangle avenue du Bois-de-la-Chapelle, rue des Bossons. Et puis autre chose que nous avons remarqué dans notre groupe et moi-même je l'ai observé plusieurs fois, je l'ai même vécu de nombreuses fois, en passant en voiture ça m'arrive la plupart du temps, je roule à vélo la journée, mais le soir je prends ma voiture, en sortant à la route de Chancy en direction de Bernex, ça avance à pas de limace.

Et puis comme par hasard, une fois qu'on arrive au giratoire qui tourne vers le chemin de l'Auberge, paf la circulation elle devient beaucoup plus fluide. Alors on s'est demandé pourquoi ? On a observé, on a regardé.

Et puis on a compris que le feu qui se trouve au carrefour qui est indiqué dans notre projet de motion, chemin de Cressy, route de Loëx et chemin de l'Auberge, qui est d'habitude clignotant orange, et bien c'est lorsqu'il devient rouge que forcément les voitures s'arrêtent, mais aux heures de pointe, il y a quand même pas mal de voitures plus le bus et d'autres véhicules.

Et la queue de voitures qui s'arrêtent à ce feu rouge, elle va jusqu'à... elle est encore à la route de Chancy, parce que y'a quand même pas mal de véhicules à l'arrêt. Donc ça bloque en partie la circulation de la route de Chancy.

Alors nous nous sommes dit que nous pourrions améliorer ce problème si le Conseil administratif pouvait supprimer ce feu rouge à cet endroit et puis le remplacer par des « cédez le passage » comme nous l'avons indiqué dans notre projet de motion.

Voilà en gros c'est ce qui nous a motivés pour ce modeste projet de motion qui ne résoudra certainement pas les problèmes de mobilité dans le canton de Genève, vu qu'il y a toujours plus de monde, mais au moins localement, dans ces petits coins, ça pourra améliorer la situation.

Parce que les solutions qui avaient été proposées avant, dans les législatures précédentes, que Monsieur AMBORD a si aimablement mentionnées par rapport à l'UDC qui n'était pas présente, en nous faisant des compliments que je ne vais pas répéter, ont aggravé la situation, ça ne l'a pas améliorée.

Donc il y a moyen de l'améliorer en réalisant ce que nous proposons. Merci beaucoup.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. J'aime les CM qui déposent des motions, quel que soit le parti. Ici cette motion soulève un problème qui persiste. En fait, il traîne depuis les travaux du tram, ça faisait dix ans hier.

En tant que Verts, nous n'avons pas pour préoccupation la fluidité du trafic automobile, surtout pas l'individuel. Par contre, la qualité de vie ça compte pour nous et un bouchon dans la cité, c'est du bruit, de la pollution et des nuisances. Donc nous sommes concernés.

Cette motion soulève un vrai problème, les bouchons créés par le trafic de transit. Elle ne propose pas, à mon avis, une bonne solution. En effet, la suppression des feux ne va pas résoudre le problème des bouchons, car elle sert juste à ne pas bloquer le carrefour pour le passage des bus TPG.

Les solutions elles existent, mais soit elles nécessitent soit des interventions sur Bernex, soit des interventions sur Lancy. Elles doivent s'assurer que ça va bien. Alors mon groupe est divisé, certains auraient accepté un amendement, d'autres ne veulent pas entrer en matière sur l'amendement.

Moi je pense que tout problème nécessite une recherche de solutions et je serais d'accord de voter une motion amendée, qui par exemple au lieu de demander des suppressions de feux, demanderait de résoudre le problème des bouchons et donc du coup ça, ça permettrait d'avoir un panel de solutions à étudier. Je vous remercie Madame la Présidente.

**La Présidente (VE) :** Merci. Donc vous demandez un amendement ? C'est ça ? D'accord ok, je n'étais pas sûre.

**M. HALDI (Ve) :** C'est en premier lieu au groupe qui a rédigé la motion de proposer un amendement. Et j'ai juste cité le sens dans lequel j'accepterais de participer à accepter une motion amendée. Merci Madame la Présidente.

**La Présidente (VE) :** Merci pour cette précision. Monsieur D'ARCANGELO FRANCO.

**M. D'ARCANGELO FRANCO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste déplore qu'en 2022, on puisse vouloir apporter une solution aussi anachronique que celle de donner la priorité à la voiture.

En effet, une des pseudo-solutions proposées par la section apprentis sorciers de l'UDC serait de fluidifier et désengorger le trafic au carrefour de la place des Deux-Églises en y retirant le feu, alors que c'est justement dans ce but qu'il y a été installé.

En dehors d'une vision intuitive et naïve de la circulation automobile, c'est aux yeux de toutes et tous que les auteurs de cette motion font preuve de cécité face à l'urgence climatique grandement causée par la voiture notamment.

Par conséquent, le groupe Socialiste s'opposera à ce projet de motion et vous invite à en faire de même. Merci Madame la Présidente.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Notre groupe, nous soutenons la suppression des feux au croisement du chemin de l'Auberge, de Loëx et de Cressy.

Par contre, nous serions... nous avons une autre solution pour la suppression du feu qui se trouve sur la route des Bossons au niveau de l'Église catholique. Nous sommes seulement d'accord de supprimer ce feu si une solution moderne est mise en place, comme une restriction à des ayants droit contrôlés par des moyens électroniques comme proposé dans l'amendement ci-joint, que je peux vous lire maintenant si vous le souhaitez.

Nous sommes pour remplacer, de supprimer le feu de circulation à la place des Bossons face à l'Église catholique par la rue de Bossons, depuis le giratoire de la rue des Grand'Portes à la rue des Deux-Églises en direction de Bernex, doit être ouvert aux seuls ayant droit.

La liste des ayants droit est à définir, mais elle devrait inclure pour tous les Onésiens cinq numéros par foyer, famille, amis, etc. afin de ne pas péjorer les liens familiaux et sociaux. Les véhicules de secours, ainsi que les transports en commun, taxis et véhicules professionnels qui en auraient fait la demande, seraient aussi autorisés.

Le contrôle se fera au moyen de caméras installées face à l'Église catholique qui scannent automatiquement les plaques. Cette solution existe déjà sur les autoroutes pour la redevance poids lourds RPLP et qui compare leurs numéros avec la liste des ayants droit. À défaut d'être sur la liste, le contrevenant sera directement amendé. Merci.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Moi je souhaiterais juste apporter quelques éléments pour vous permettre de bien prendre position. Concernant ce trafic dans cette région-là de la commune, c'est quelque chose, c'est un point qui est problématique et qui a déjà été soulevé en 2011. Et le Conseil administratif s'était déjà penché sur le sujet.

En 2012, il y a eu une étude qui a été faite pour justement voir quelles solutions est-ce que l'on peut faire. Cette étude que vous demandez aujourd'hui, elle a déjà été menée. Et en fait, l'étude, ce qu'elle montre, c'est que plus il y a de sorties sur la route de Chancy, plus il y aura un trafic de transit.

Et en fait, le problème ce n'est pas tellement les feux, c'est le nombre de sorties qui est prévu. Donc les voitures, c'est comme l'eau, partout où elle peut s'infiltrer... partout où les voitures peuvent s'infiltrer, les voitures vont s'infiltrer.

Donc en ce moment même, le Service de l'aménagement, à la demande du Conseil administratif, je vous rappelle... est en train d'étudier le sujet et on va venir avec des propositions sur ce sujet.

Je vous rappelle... donc ça il y a eu une étude en 2012, il y a eu encore une étude lors de la dernière législature, et puis en ce moment on est encore en train d'étudier ce sujet. Donc nous, de toute façon, on va venir avec une proposition par rapport à cette partie-là de la commune.

Maintenant, si vous votez cette motion, alors ça c'est vraiment c'est vous qui gérez ça, et bien moi ce que je vais devoir demander au Service de l'aménagement, c'est de passer du temps à répondre à cette motion, alors que le Service de l'aménagement aimerait plutôt passer du temps à faire avancer l'étude pour vous faire une proposition.

Mais en tout cas, la problématique n'est pas au niveau du feu, mais au niveau de la fluidité. Et puis le problème, c'est le trafic de transit, ça clairement. Et la route de Chancy, alors quand vous parlez de bouchons, et bien oui, plus les gens prendront leurs voitures, plus il y aura de bouchons.

Les feux, je ne sais pas si ça changera quelque chose. L'étude va nous le montrer. Mais en tout cas, la route de Chancy, elle peut avoir un certain nombre de voitures, mais à un moment donné, bah s'il y en a beaucoup, les bouchons seront là.

Donc il faut plutôt peut-être réfléchir à faire évoluer les mentalités et changer notre manière de nous déplacer. Et j'en profite pour vous rappeler que le projet du Canton pour 2030, c'est quand même qu'il y ait en circulation, je précise, 40% de voitures et de véhicules motorisés en circulation en moins d'ici 2030.

Et le Canton met des choses en place pour que ça puisse se réaliser, que ce soit au niveau des transports publics, que ce soit au niveau de la voie verte dont Onex fait aussi partie. Mais voilà. Donc ce sujet, j'ai envie de dire, on l'a pris en main en 2012, l'ancienne législature, et c'est dans le pipeline du Service de l'aménagement que je supervise. Merci.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Alors c'est vrai que ça a déjà été étudié, mais la solution que je propose dans mon amendement ne l'a pas été. Donc c'est pour ça que je propose cet amendement. J'aimerais bien qu'on vote dessus. Merci.

**Mme KELLER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Je rejoins assez ce que Monsieur HALDI disait précédemment, concernant la fluidité du trafic. C'est clair on était là lors de la dernière législature, on en a énormément discuté et ce feu pose problème, mais pas de feu pose problème aussi.

Tout pose problème à cet endroit-là, parce qu'on a un problème avec le trafic de transit. C'est très clair. Et lors des études qui ont été faites, il n'était pas question de péage urbain ou de scannage de véhicules à ce moment-là.

Et si c'est vrai que les études ont été faites il y a dix ans, aucune étude à ma connaissance à aujourd'hui ne nous a été en tout cas donnée. Je ne sais pas si elle a été faite mais elle nous a pas été donnée concernant un scannage de plaques ou un péage urbain qui semblerait quand même une solution plus intéressante pour éviter le trafic de transit à l'intérieur d'Onex.

D'où notre motion qui nous semblait plus intéressante parce que moderne dans sa demande. Voilà, merci Madame la Présidente.

**La Présidente (VE) :** Merci. Il n'y a pas de prise de parole supplémentaire. Donc on va voter sur les différents amendements. Merci. Je vais relire les amendements proposés par le groupe ECHO'Verts-libéraux. Merci beaucoup,

Donc amendement du point 10 :

Remplacer la demande numéro une, qui était de supprimer les feux de circulation au carrefour chemin de Cressy, chemin de l'Auberge et route de Loëx par : la rue des Bossons depuis le giratoire de la rue des Grand'Portes à la place des Deux-Églises à la direction de Bernex doit être ouverte aux seuls ayants droit.

La liste des ayants droit est à définir mais elle devrait inclure pour tous les Onésiens cinq numéros par foyer, famille, amis, etc. afin de ne pas péjorer les liens familiaux et sociaux. Les véhicules de secours ainsi que les transports en commun, taxis et véhicules professionnels qui en auraient fait la demande, seraient aussi autorisés.

Le contrôle se fera au moyen de caméras installées face à l'Église catholique qui scannent automatiquement les plaques. Cette solution existe déjà sur les autoroutes pour la redevance poids lourds RPLP et qui compare leurs numéros avec la liste des ayants droit. À défaut d'être sur la liste, le contrevenant sera directement amendé.

Le vote sur cet amendement est donc lancé.

Par 19 non, 4 oui et 5 abstentions, le projet d'amendement est refusé.

**L'amendement du projet de motion 401 est refusé par 19 non, 4 oui et 5 abstentions (28 votants)**

**La Présidente (VE) :** Est-ce qu'il y a des prises de parole sur le projet 10 en l'état ? Non. Oui. Madame GIROUD.

**Mme GIROUD (Ve) :** J'aimerais quand même revenir sur un petit détail. En fait, comme Madame YUNUS EBENER l'a dit, ce n'est pas l'augmentation de la population qui crée le plus de voitures.

Enfin si vous l'avez lu, le projet de délibération précédent, en fait Genève est le canton le plus motorisé de la Suisse. Donc c'est vraiment l'utilisation abusive de la voiture qui crée des bouchons et qui augmente le nombre de voitures. Merci.

**La Présidente (VE) :** Merci Madame GIROUD. S'il n'y a pas de prises de parole supplémentaires, je vous propose de voter sur le projet 10. Monsieur TOGNAN est-ce que vous pouvez nous lire les invites s'il vous plaît. (Lecture). Merci beaucoup. Le vote est lancé.

Par 23 non, 5 oui et 0 abstention, le projet de motion 401 est refusé.

**Le projet de motion 401 est refusé par 23 non, 5 oui (28 votants)**

**La Présidente (Ve) :** Je vous propose de prendre une pause de 20 minutes et de recommencer à 21h, afin de manger et de casser la marmite et de se réchauffer.

**PAUSE 20 heures 37**

**REPRISE 21 heures**

**La Présidente (Ve) :** On va reprendre et je pressens qu'il reste que 15 minutes maximum. Vous pourrez retourner manger de la marmite. Merci encore beaucoup à la Commune, à l'administration, d'avoir organisé la marmite.

C'est chouette qu'on puisse profiter de ça. Et c'est chouette aussi qu'on ne soit pas trop dissipé pour finir vite parce qu'on a tous très froid.

**11) Réponse du Conseil administratif à la motion M/369A du 14.09.2021**  
**« Acquisition de panneaux d'informations »**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce qu'il y a un commentaire sur cette réponse du Conseil administratif ? Monsieur PASCHE.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Je remercie déjà le Conseil... le parti Socialiste d'avoir posé cette motion. J'ai compris que bon bah, il fallait attendre encore, voir certaines choses, etc. ça ne me dérange pas trop.

Par contre, ce qui me dérange beaucoup, j'ai lu dans une partie où on parle des panneaux d'affichage, « cependant l'affichage digital demande aussi une consommation d'énergie élevée, un coût environnemental de production et de fabrication des panneaux qui participent à la surconsommation des ressources provoquées, des pollutions lumineuses et visuelles, en contradiction avec les objectifs de réduction. »

Ça je m'insurge tout à fait, c'est complètement faux, et je ne suis pas d'accord que l'on puisse déjà avoir des a priori comme ça quand on marque des choses dans une motion, parce que je me suis encore renseigné, j'ai regardé, et il y a des panneaux qui sont complètement autonomes au point de vue électrique. Il suffit simplement d'un petit panneau solaire qui fait environ un mètre sur 30 centimètres.

Quant à la pollution lumineuse, on ne demande pas que ce soit Broadway à Onex, on demande simplement qu'on puisse renseigner les habitants sur ce qui se passe, parce qu'il se passe beaucoup de choses. Les habitants sont soumis à plein de publicités, plein de papiers, plein de... et je trouve que de pouvoir les informer rapidement...

**La Présidente (Ve) :** Monsieur PASCHE, on ne va pas refaire le débat. On ne va pas refaire tout le débat de la commission.

**M. PASCHE (Ve) :** Je n'ai pas compris.

**La Présidente (Ve) :** On ne va pas refaire tout le débat de la commission.



**M. PASCHE (Ve) :** Non mais c'est pas, non mais justement là, ici, c'est une réponse. Je suis désolé, c'est une réponse, d'accord. Donc je réponds à la réponse, d'accord ? Merci.

Voilà donc simplement que je ne suis pas d'accord avec ce passage et je pense que ce sont des a priori qui sont un petit peu dommage, parce que quand on connaît le problème, on n'aurait pas pu marquer ça. Voilà, c'était juste ça, Madame la Présidente.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Je suis désolée de devoir réagir, parce que Monsieur PASCHE, vous avez probablement des convictions très fortes et des renseignements très bons, mais je ne peux pas laisser dire que ce sont des a priori et que la collaboratrice qui a été chargée de rédiger cette réponse est une mauvaise professionnelle.

Donc je vais vous dire très clairement que les informations qu'elle a obtenues, elle les a obtenues de la part des afficheurs qui font ces propositions-là. Donc maintenant, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas certains modèles qui peuvent être auto-producteurs de leur propre électricité.

Sauf que ce n'est pas les produits qui sont proposés pour l'affichage digital de rue, puisque ça, ce sont les résultats de ce que les personnes, les entreprises qui proposent ça, nous ont donnés.

Donc après, vous pouvez vous insurger tant que vous voulez, moi je transmettrais bien volontiers vos critiques. J'aurais la gentillesse d'épargner les propos qui à mon avis sont déplacés de dire que ce sont des a priori et que nos collaborateurs et collaboratrices ont mal fait leur travail.

Mais je pense qu'il faut aussi savoir raison garder, ce n'est pas l'avis du Conseil administratif. Nous confions - surtout sur les aspects techniques - ces aspects-là à des collaborateurs et collaboratrices qualifiés qui se renseignent, qui ont mis beaucoup de cœur à l'ouvrage pour vous présenter l'essentiel de toutes les possibilités de communication qui existent sur la commune.

Et je pense que vous pourriez quand même avoir un tout petit peu de respect pour leur expertise et leur travail. Merci.

**M. PASCHE (Ve) :** Oui, la première chose, je n'ai pas mis en cause qui que ce soit. Ces a priori qu'on met comme ça, je ne doute pas du sérieux, mais je sais très bien ce que les entreprises veulent proposer et dire.

C'est pour ça que je dis : étudions vraiment, qu'on fasse vraiment la chose, et vous transmettez Madame la conseillère administrative... enfin Madame la Maire, parce que s'il y a éventuellement des solutions à trouver, je suis bien au courant de ce qui existe sur le marché et je peux aider dans ce cas-là. Merci.

### **«MOTION**

*Vu l'importance de transmettre des informations rapidement*

*Vu que les personnes ont besoin de trouver directement les informations sans chercher*

*Vu le besoin de faire de la promotion pour nos clubs de sports, nos spectacles, nos événements*

*Vu la nécessité d'informer la population en cas de situations critiques hélas fréquentes ; canicule, pandémie, pollution de l'air, interventions sur les chaussées, etc.*

*Vu la volonté de continuer à diffuser des messages d'utilité publique, tels que la prévention contre le surendettement, contre le tabagisme, pour soutenir le bénévolat, la participation citoyenne, etc.*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe Socialiste*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d e m a n d e**

*par 23 oui et 3 non*

## **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. D'étudier de nouvelles façons de communiquer, notamment sur la vie associative de la commune ainsi que sur la promotion des événements sociaux ou d'intérêt public ;*
- 2. De prévoir une augmentation au budget de la communication de la commune, si nécessaire, pour développer de nouveaux outils de communication et canaux plus efficaces.*

\* \* \*

## **RÉPONSE**

*La Ville d'Onex développe une stratégie de communication sur le long terme, efficiente économiquement, écologiquement et selon les ressources à disposition.*

*La communication de la Ville d'Onex est gérée par le Secteur communication, domaine transversal aux services de l'administration, qui gère l'ensemble des outils de communication de la Ville d'Onex. Il assure la promotion de la Commune et accompagne les services dans la promotion de leurs prestations. Des actions de communication sont élaborées, afin d'informer la population et les partenaires des prestations et des manifestations communales.*

*Pour répondre à l'exigence d'une communication moderne et de proximité, le secteur s'inscrit dans une stratégie cross-média, alliant vecteurs traditionnels et digitaux. Il assure la réalisation graphique et la production de tous les supports de communication, la stratégie liée à l'affichage, la coordination des projets audiovisuels, l'administration du site web et des réseaux sociaux ainsi que la publication d'Onex Magazine. La Ville d'Onex*

subventionne également le magazine L'Onésien consacré à l'actualité associative et entrepreneuriale.

### **Nouveaux outils**

Tous les outils de communication, dont l'affichage public, doivent être mis en regard des autres supports et vecteurs de communication existants et en cours de développement.

**Un outil reste un outil.** Les questions à se poser avant de choisir un outil de communication sont par exemple : à quel public souhaitons-nous nous adresser ? Avec quel message ? Qui est l'émetteur ? Est-ce que ce nouvel outil nous permet d'atteindre un nouveau public ? Ne fait-il pas doublon ?

La Ville d'Onex développe de nouveaux outils régulièrement. Ainsi, la **refonte du site web est à bout touchant et une application mobile est en cours de développement.** Le but de l'application étant de faire une communication PUSH, c'est-à-dire d'amener l'information sous forme de notifications au plus près des habitant-es qui auront fait le choix de télécharger l'application. Les personnes pourront identifier dans leur profil les thématiques qui les intéressent et recevront toutes les informations liées à ce domaine. De la même façon, les informations liées aux crises seront amenées rapidement auprès de la population (canicule, interventions sur le domaine public ...)

La Ville d'Onex a amplifié sa **présence sur les réseaux sociaux** en fonction des publics qu'elle souhaite atteindre. Récemment, elle a rejoint le réseau social LinkedIn afin de valoriser la Ville d'Onex et de, notamment, promouvoir l'information aux entreprises de la commune. La Ville d'Onex distribue aussi un certain nombre d'informations en **tout ménage** afin de toucher chaque habitant-e de la commune à travers une présence dans le courrier de chacun-e.

La Ville d'Onex réfléchit aussi à **intégrer le digital à la politique d'affichage public de la commune.** Cependant, il est trop tôt pour prendre une telle décision, car un grand nombre de questions se pose en attendant l'issue du litige relatif à l'attribution de la concession d'affichage. En effet, en 2019, la concession d'affichage a été dûment attribuée à un nouveau concessionnaire, Neo Advertising. La SGA, l'ancien concessionnaire n'a pas accepté cette décision et a recouru auprès du Tribunal. Le Tribunal a renvoyé le dossier à la Ville d'Onex pour une nouvelle décision motivée. La SGA a à nouveau recouru de la nouvelle décision motivée. L'effet suspensif attaché à ces recours empêche la pose d'affiches sur la commune (sauf parcelles privées). La SGA propriétaire des panneaux fixes n'a plus le droit d'afficher et Neo Advertising ne peut pas prendre le relais.

Ainsi, la situation juridique actuelle concernant l'affichage public est en suspens jusqu'à être jugée. Nous ne pouvons pas connaître le futur prestataire et son offre ; sachant que Neo Advertising, le prestataire d'affichage public retenu par la Ville d'Onex, propose de nombreuses possibilités d'affichage, y compris numériques. Son offre globale comportera des solutions digitales. De plus, il n'y a pas de visibilité réelle quant aux emplacements envisageables sur la commune. La plupart des lieux où les panneaux pourraient prendre place sont encore occupés par les panneaux SGA.

Enfin, le futur CMS commun au site web et à l'application communale permet une seule mise en ligne des informations et donc une gestion des contenus plus efficace. Cela serait intéressant d'aborder avec le futur prestataire d'affichage public, le fait de relier les panneaux d'affichage digitaux au système interne de la Ville.

Cependant, l'affichage digital demande aussi une consommation d'énergie élevée, un coût environnemental de production et de fabrication des panneaux, qui participe à la

*surconsommation des ressources, provoque des pollutions lumineuse et visuelle en contradiction avec les objectifs de réduction d'énergie et de protection de l'environnement fixés par la Commune. Par ailleurs, les associations devraient transmettre des gifs ou des mini-vidéos dans des délais souvent contraignants pour être présentes sur les panneaux digitaux. Quid des ressources humaines et financières pour gérer et produire ces supports ?*

### **Communication des associations**

*Il faut différencier la communication des prestations et manifestations proposées par la Ville d'Onex grâce aux impôts des habitant-es et le relais, dans le cadre de ses moyens, des informations issues des associations de la commune. Toutefois, il existe un grand nombre de possibilités offertes aux associations pour communiquer leurs actions :*

- ***Le site web actuel de la commune** permet à chacun-e d'entrer des informations dans l'agenda, événements, cours, spectacles... Chaque association a la possibilité de valoriser ses activités sur le site officiel de la Ville. <https://www.onex.ch/fr/agenda-et-actualites/annoncer-evenement/>*
- *Par ailleurs, le **nouveau site web** proposera de plus grandes possibilités aux associations pour promouvoir leurs activités et événements.*
- ***Sur les réseaux sociaux**, les associations peuvent taguer la Ville d'Onex. Ainsi, la commune, selon les disponibilités dans sa planification digitale, peut partager les posts des associations. # onex*
- *Selon la disponibilité, **brèves et/ou agenda du magazine communal**.*
- ***Affichage libre** sur les 10 panneaux mis à disposition des associations.*
- *Emplacements réservés pour des **banderoles** mis à disposition des associations.*
- ***Les membres du Conseil municipal** sont de merveilleux vecteurs de communication. Ils vivent à Onex, connaissent beaucoup de monde, font souvent partie d'associations communales. Ils reçoivent de nombreuses informations, de manière privilégiée par les autres membres du Conseil municipal, le Conseil administratif, le Secrétariat général, le rapport d'activité, les différents outils de communication, dont le site web particulièrement à jour. Ils ont la possibilité, voire la responsabilité de transmettre cette information de manière informelle et de valoriser les activités ayant lieu sur leur commune.*
- *Les associations qui reçoivent des subventions peuvent utiliser une partie de cette subvention pour **imaginer leur propre communication** (publicité dans la presse, production flyer et affiche, événement Facebook...)*
- *Les associations peuvent être présentes dans **l'Onésien** avec un article rédactionnel ou une publicité payante.*
- *Les associations peuvent contacter TVOnex et leur proposer, comme à l'ensemble des **médias locaux**, de venir couvrir un de leurs événements.*

- *Les associations peuvent être présentes avec leurs événements sur les nombreux sites web gratuits consacrés aux activités proposées dans le Canton de Genève.*

### **Affichage actuel en Ville d'Onex**

- *Panneaux officiels - tous formats / Informations officielles et obligatoires.*
- *Panneaux affichage libre - tous formats / Informations des associations principalement.*
- *Totems - A3 / Plans et informations communales génériques.*
- *Banderoles / Campagnes spécifiques et associations.*
- *Panneaux F4 ou F12 - EN ATTENTE D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE DÉFINITIVE*

### **Conclusion**

*Il faut préciser que la Ville d'Onex serait heureuse de développer des outils de communication et canaux encore plus efficaces. Un budget est nécessaire pour acquérir de nouveaux outils, mais plus encore c'est un budget en termes de ressources humaines qui devra être pensé afin que ces outils soient gérés par des personnes formées et compétentes. Il s'agit de, toujours, mettre en perspective les ressources humaines et financières nécessaires à l'utilisation de ces supports et l'impact de communication.*

*Étant donné les informations préalables, le Conseil administratif suggère d'attendre que le nouveau site et l'application mobile soient effectifs. Une fois l'évaluation de l'impact de ces nouveaux outils faite, la Ville d'Onex pourra envisager de nouvelles façons de communiquer, de développer d'autres outils de communication et d'imaginer une augmentation au budget.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 31 octobre 2022 »*

## **12) Réponse du Conseil administratif à la motion M/389 du 17.05.2022 « Plus de chevaux pour moins de combustion »**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole sur cette réponse ? Monsieur STURCHIO.

**M. STURCHIO (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste se réjouit de cette prise de contact constructive avec l'animateur de la FOJ, et espère que ce développement puisse se faire. Merci.

### **«MOTION**

*Vu le partenariat avec la Fondation officielle de la jeunesse*

*Vu le devoir de mission sociale de la Commune et de la Fondation officielle de la jeunesse*

*Vu les principes de développement durable*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe socialiste*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d e m a n d e**

*par 14 oui, 4 non et 4 abstentions*

## **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 1. D'élargir son partenariat avec la Fondation officielle de la jeunesse ;*
- 2. D'étudier toutes les possibilités permettant de suppléer les moteurs à combustion et explosion utilisés pour les missions communales par des moyens peu, voire pas du tout polluants, de type hippomobile.*

\* \* \*

## **RÉPONSE**

*Le partenariat que notre Commune entretient avec la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ) dans le cadre de la levée des déchets encombrants est source de grandes satisfactions. Comme le soulignent les motionnaires, les domaines comme l'intégration professionnelle de jeunes en difficulté, la protection de l'environnement et le lien social avec la population sont touchés par la démarche.*

*Ainsi, la motion M/389 proposant d'élargir ce partenariat nous paraît ouvrir des perspectives intéressantes. Dans cette optique, le Service environnement et sports a rencontré l'animateur social en charge de l'atelier hippomobile de la FOJ.*

*Les échanges avec ce dernier ont permis d'avoir une image plus précise des activités de son atelier et notamment de la saisonnalité de ces dernières. Outre les questions opérationnelles traitées ci-dessous, la complexité du volet « intégration de jeunes en difficulté » nous est apparue dans toute sa lumière : il s'agit de négocier avec l'État de Genève la possibilité de mobiliser des jeunes ayant suffisamment de capacités pour permettre à l'atelier de fonctionner, de composer avec des jeunes ne se présentant pas forcément à l'heure ou qui peuvent brusquement décider d'abandonner leur poste, d'assurer suffisamment de discipline pour que les tâches puissent être menées à bien et d'assurer la sécurité de chacun. Nous avons donc pu mesurer à quel point le mérite de cet animateur social est grand.*

*En ce qui concerne le volet opérationnel, il apparaît que, dans sa configuration actuelle, l'atelier concerné n'a plus de disponibilités pour assumer un mandat supplémentaire durant la belle saison (entre avril et octobre), occupé par la tonte aux Evaux, une levée des poubelles à Confignon et la levée des encombrants à Onex.*

*Il pourrait en revanche prendre en charge un nouveau mandat durant la saison hivernale, c'est-à-dire entre les mois de novembre et mars. Au vu de la palette d'activités que peut proposer cet atelier hippomobile, lui trouver des tâches à réaliser en hiver est moins aisé que durant l'été, période pour laquelle quelques idées de collaboration ont été discutées.*

*Plusieurs pistes ont cependant été évoquées, dont le nettoyage de points de collecte et le ramassage des petites poubelles dans les parcs et la cité.*

*Au vu de notre souhait d'élargir la collaboration avec son atelier, l'animateur a évoqué la possibilité d'agrandir sa structure, voire de mettre sur pied une deuxième équipe, ce qui lui permettrait de répondre à plus de sollicitations.*

*Au terme des échanges constructifs entre le Service environnement et sports et l'animateur, les points suivants ont été convenus :*

- *L'animateur pourra déjà dans le courant de l'hiver 2022/2023 proposer une activité hivernale pour notre commune, dont la faisabilité sera testée.*
- *L'animateur évaluera la possibilité d'agrandir son atelier hippomobile, afin de pouvoir répondre à plus de sollicitations.*
- *Le Service environnement et sports rappellera à ForêtGenève, l'association qui organise l'entretien de la forêt onésienne, que si des possibilités de débardage par cheval s'offrent, la Commune d'Onex privilégie la collaboration avec la FOJ.*

*En conclusion, le contact avec l'animateur dans l'optique d'étendre ses activités pour la Ville d'Onex est établi. Les activités de son atelier hippomobile, ainsi que l'éventuel agrandissement de ce dernier, dépendent toutefois de paramètres qui relèvent de la politique cantonale en matière de réinsertion, ce qui impacte la disponibilité de jeunes pouvant répondre aux attentes et l'éventuel engagement d'un stagiaire que l'animateur formerait pour accompagner une deuxième équipe. Pour cette raison, les deux parties ont convenu de rester flexibles et dynamiques dans la recherche de mandats permettant d'élargir leur partenariat.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 21 novembre 2022 »*

### **13) Réponse du Conseil administratif à la motion M/394A du 21.06.2022 « Assurer l'accessibilité pour une promenade exemplaire des piéton.nes»**

**La Présidente (Ve) :** Monsieur STURCHIO à nouveau.

**M. STURCHIO (S) :** Re-merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste prend acte de cette réponse.

**M. SUCHET (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le PLR prend acte aussi de cette réponse, mais déplore que lors d'une précédente motion qui date de 2019, qui concernait la sécurisation du chemin du Pont-du-Centenaire, une motion qui avait été votée à l'unanimité des présents, 26 personnes.

À l'image de celle dont il est question aujourd'hui, il y avait aussi à l'unanimité des présents, 26 personnes, unanimité pour défendre les piétons, je dirais d'une certaine façon. Et les réponses, malheureusement, elles sont, je dirais, tout à fait détaillées, mais pas suffisantes dans la prise en compte de la réalité de ce que les gens vivent sur Onex.

À l'image du chemin du Pont-du-Centenaire, qui était un des points particuliers de la motion de 2019, et qui n'est pas évoqué puisque c'est plutôt quelque chose de général, ce n'est pas un endroit particulier que la motion 2022 portait.

Je reprends la réponse en page 2 de cette motion concernant la partie au sud du pont. « La voirie s'élargit et le cheminement piéton parallèle au chemin du Pont-du-Centenaire séparé de ce dernier par une haie est déjà bien sécurisé, il n'y a pas lieu de prendre de mesures supplémentaires. »

Je ne sais pas si vous connaissez un peu l'endroit, il y a même une construction récente le long de ce chemin après le pont où il n'y a pas de trottoirs. Il y a des enfants qui habitent là, il y a un certain nombre de familles qui sont là. C'est excessivement dangereux de cheminer le long de cette route.

Et malheureusement, là on est de nouveau dans des conditions où on ne prend pas en compte vraiment la situation des personnes sur place. Pas plus tard que la semaine passée ou il y a peut-être 10 jours, il y avait une réunion à Plan-les-Ouates sur le projet du Rolliet et Cherpines et quand Madame MASE a posé la question de savoir ce qui en était du chemin du Pont-du-Centenaire et le problème de la sécurité, non seulement des piétons mais aussi des cyclistes, on nous a répondu : ce n'est pas dans le périmètre, ça ne nous concerne pas. On a bien sûr des problèmes de sécurité et des problèmes de circulation, mais c'est encore à l'étude.

Donc moi, ce que je demande, c'est que par rapport à ces questions-là et même si elles sont en périphérie de la commune, les questions de sécurité des piétons et en particulier et des cyclistes également soient bien défendues par le Conseil administratif et par la Commune quand il y a des discussions qui auront lieu j'imagine avec les communes concernées de Confignon et de Plan-les-Ouates pour que le cheminement le long du Pont-du-Centenaire soit vraiment pris en compte.

Et là, je vois que malheureusement on nous dit il n'y a pas de problème, tous les endroits où on peut faire quelque chose, on les a déjà faites. Mais moi je ne suis pas persuadé que la sécurité des usagers est vraiment la priorité dans ce genre de réflexion.

Voilà c'était juste ma réflexion sur ce point précis, mais je pense qu'aussi la... si la Commune est abordée par rapport à ces conditions de circulation, surtout vers le sens sud d'Onex, sur le coteau, que les habitants soient vraiment consultés.

Parce que dans la réponse on nous parle aussi de concertation, du fait que les habitants doivent être consultés. Moi j'habite depuis, je n'ose pas dire le nombre d'années, mais quelques dizaines d'années dans le quartier, je n'ai jamais eu connaissance d'une consultation quelle qu'elle soit des habitants du quartier.

Les zones 30 ont été mises... on a été mis devant le fait accompli, si on ne suit pas les débats du municipal, etc. avec attention, on ne sait même pas qu'il y a une zone 30 qui se met en place. Ça c'est déjà passé, etc.

Donc pour les questions de mobilité piétonne, j'aimerais bien quand même qu'on prenne en compte les habitants et qu'on leur demande leur avis. Pas qu'on parte des a priori qu'il y a



des grands théoriciens et grands scientifiques qui vont nous expliquer que c'est comme ça, que c'est mieux, mais peut être pour les gens du quartier ça serait bien une fois de leur poser la question. Merci. J'ai été un peu long, je suis désolé.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors je souhaite rebondir sur un certain nombre de choses qui a été évoqué par Monsieur SUCHET. Tout d'abord, le chemin du Pont-du-Centenaire est une véritable préoccupation, donc à ce niveau-là, je tiens vraiment à vous rassurer qu'il y a des discussions déjà, il y a déjà eu des discussions avec le Canton. On a reçu un membre de l'association qui vit dans cette partie-là de la commune.

J'ai rencontré, enfin j'ai vu, enfin voilà il y a eu une réunion avec le magistrat pour autre chose, le magistrat Antonio HODGERS sur le sujet, on a évoqué, donc tout le monde au niveau des exécutifs des différentes communes, il y a cette préoccupation par rapport au chemin du Pont-du-Centenaire.

On a toutes et tous quelque part cette préoccupation que vous évoquez, on l'a dans nos esprits, on va en tenir compte et c'est vraiment en discussion à chaque fois qu'on discute des Cherpines, même si Onex n'est pas concerné, et bien il y a ce Pont-du-Centenaire qui revient et donc forcément nous on va être impacté et on sera concerné.

Par rapport au projet qui s'est réalisé dernièrement et les habitants se sont installés, je tiens à dire que ce projet qui s'est construit, comme tel qu'il a été construit, la Commune s'est toujours opposée.

Donc c'est le Canton qui a donné son aval, mais nous on s'y est toujours opposé, parce qu'on trouvait que comme c'était fait, ça ne jouait pas. Et dès le départ, on a demandé à ce qu'il y ait un passage piéton, ce qui n'a pas été fait. Ce qui n'a pas été accompli et puis maintenant évidemment, les gens viennent s'installer et disent que ça ne joue pas.

N'empêche qu'on l'a dit dès le départ que ça ne jouait pas. Et on n'a pas été entendu et puis maintenant, de nouveau, c'est la Commune qui va devoir ramer et faire le nécessaire, discuter avec des habitants parce qu'on est en première ligne d'un projet qu'on ne voulait pas sur lequel elle a attiré l'attention du Canton sur un certain nombre d'éléments, comme vous l'évoquez les trottoirs, puis je vous épargne les détails, parce que là où ils ont mis les boîtes aux lettres ça ne joue pas, là où ils ont mis les poubelles, ça ne joue pas... Il n'y a rien qui joue.

Et maintenant, ce qu'on est en train de faire, c'est qu'on est en train de discuter avec l'architecte pour voir les mesures qu'on peut mettre en place, parce que ces gens sont là et il faut quand même faire le nécessaire.

Donc nous, on n'a pas eu grand-chose à dire. Ce qu'on a dit, on l'a dit. On n'a pas été écouté, puis maintenant on se retrouve dans cette situation qui est très désagréable pour tout le monde, et puis on est en train de trouver des solutions et de voir où est-ce qu'on peut mettre le passage piéton pour que ces habitants puissent traverser en toute sécurité là où ils habitent. Voilà, merci.

### **«MOTION**

*Vu que l'espace public implique un certain nombre de défis pour les personnes présentant des situations de handicap, les seniors, les juniors et les usagères et usagers de manière générale*

*Vu la volonté de tout un chacun à maintenir une indépendance*

*Vu le besoin d'autonomie des enfants*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du groupe socialiste*

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

### **d e m a n d e**

*à l'unanimité des présents (26)*

## **AU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- 3. De mettre en œuvre un plan de mobilité pour les personnes présentant des situations de handicap, juniors et seniors ;*
- 4. De le faire sur la base d'un processus participatif mettant les usagères et usagers concernés au premier plan ;*
- 5. De mener une réflexion globale sur le sujet de la mobilité piétonne et de l'accessibilité à toutes et tous (personne en situation de handicap, junior et senior) dans la commune ;*
- 6. De séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes ;*
- 7. D'améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs le long des chemins et routes situés sur la commune et qui en sont dépourvus.*

\* \* \*

## **RÉPONSE :**

*Comme le souligne à juste titre la motion, l'espace public doit permettre d'accueillir l'ensemble des usagers de manière confortable et en toute sécurité. Le plus vulnérable doit systématiquement être pris en considération lors de toute modification ou réaménagement d'espaces publics. Un certain nombre de villes ont d'ailleurs changé de paradigme, passant du Code de la route au Code de la rue, offrant davantage de sécurité aux modes actifs et aux plus vulnérables.*

*La Ville d'Onex a pris la même direction depuis plusieurs années. Pour ce faire, elle s'appuie sur les planifications directrices. Ces dernières tiennent compte de l'ensemble des usagers au moment de l'application des mesures issues de ces documents-cadres.*

### **La marche à Onex en général**

*Depuis quelques années, la part de la marche dans l'ensemble des déplacements a augmenté sur le canton. Il est à souligner que toute personne devant se déplacer est avant tout une marcheuse, que ce soit pour les déplacements professionnels, les activités de*

loisirs ou encore des activités professionnelles. Tout le monde marche, y compris les personnes âgées de plus de 75 ans qui parcourent en moyenne 1.7 km par jour<sup>1</sup>.

Une récente étude réalisée par le bureau G-T, sur la base du microrecensement de 2015, démontre qu'en Ville d'Onex, 39% des déplacements se réalisent à pied. Ce mode de déplacement est privilégié dans les zones urbaines. Selon l'analyse qui a été réalisée, la Ville d'Onex est l'un des pôles importants du canton en termes de densité de marchabilité (voir annexe).

Pour réaliser les différents parcours, certaines planifications existent.

### Planifications

Dans le cadre du Plan directeur communal, la Ville d'Onex s'est dotée d'un Plan directeur des chemins pour piétons, comme bon nombre d'administrations. Ce document directeur identifie les différents itinéraires qui sont à mettre en place ou, s'ils sont existants, pour lesquels une attention particulière doit être apportée en vue d'une amélioration des flux. En parallèle, un Plan directeur du réseau cyclable a été édité pour améliorer également les différents réseaux.

Dans le cadre de la révision partielle du Plan directeur communal, ces différents documents sont remis à jour en fonction de l'évolution des usages et de la vision du développement de la ville.

En sus de ces différentes planifications, la charte des aménagements donne également la marche à suivre pour tenir compte de l'ensemble des catégories de la population dans ces déplacements.

Le cadre pour l'amélioration des déplacements est donc assuré par ces documents majeurs, permettant ainsi la réalisation des mesures qui en découlent. Les mobilités actives de l'ensemble des usagers sont prises en considération.

### Les plans mobilité

Il existe différents types de plan de mobilité, que ce soit à l'échelle d'un territoire ou pour des structures privées. Ainsi, une commune peut réaliser un plan de mobilité communal au sens large. Ce dernier se réalise en approchant les habitantes et habitants, en évaluant leurs modes de déplacements et en adaptant les résultats en fonction des visions territoriales dans le but d'inciter le transfert modal. Ces incitations ne sont pas que d'ordre infrastructurelles, mais également financières telles que des aides incitatives pour l'achat de vélos, subventionnement des abonnements de transports collectifs, services de distribution...

Pour les personnes âgées, des plans de mobilité seniors peuvent être mis en place. Les mesures visent à améliorer le quotidien des déplacements de cette catégorie de population, de leur apporter les informations nécessaires telles que les distances aux arrêts de bus, d'offrir des prestations spécifiques, ou encore de s'assurer que les équipements sont en adéquation avec cette population.

Finalement, il existe les plans de mobilité scolaire visant à rendre attentifs les jeunes générations à la mobilité douce pour prendre les bonnes attitudes, mais également pour des motifs de santé et de sécurité.

---

<sup>1</sup> Étude « La pratique de la marche sur le canton de Genève », G-T bureau de recherche, 2022

*L'ensemble de ces plans de mobilité ne revêtent pas uniquement un caractère technique. Leur portée vise le transfert modal, l'amélioration de la santé par des mobilités actives et par le biais d'aides financières incitatives.*

*Pour les personnes en situation de handicap, il n'existe pas de plan de mobilité spécifique. Toutefois, il est systématiquement fait appel à l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) qui évalue les différents projets communaux en termes d'accessibilité pour cette catégorie de la population lors de réaménagements de l'espace public ou de construction d'équipements. Le Bureau de prévention des accidents (BPA) peut également émettre des préconisations. L'ensemble des projets qui sont menés en Ville d'Onex tiennent compte des recommandations de ces associations.*

*D'autres organismes, tel qu'ld-geo, peuvent réaliser des diagnostics sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap, sachant que chaque handicap nécessite un traitement spécifique.*

*Pour les entités privées, des plans de mobilité d'entreprise peuvent également être mis en place.*

### Les normes

*Lors de la mise en œuvre de différents parcours, les projets de construction doivent répondre à des normes afin de pouvoir obtenir les autorisations pour les réaliser. Il existe, par exemple, des normes spécifiques pour l'illumination des passages piétons ou les distances nécessaires des cônes de visibilité à respecter.*

*Les normes existent également, entre autres, pour les largeurs de trottoirs, leur abaissement, les bandes et pistes cyclables, les seuils ou encore les dimensions des quais pour les transports collectifs. Ainsi, afin de répondre à la Loi sur le handicap, la Ville d'Onex réalisera dès l'année prochaine des travaux pour mettre à niveau les quais de certains arrêts de bus.*

*Ces normes sont prises en considération lors de chaque action réalisée sur l'espace public. Elles tiennent également compte des possibilités techniques de l'environnement et contexte dans lequel il est souhaité porter une action. Ainsi, certaines voiries ne peuvent être pourvues de trottoirs en raison du gabarit de la route ou du chemin.*

### Task Force

*La motion demande de réaliser un plan de mobilité et de mener une réflexion sur les mobilités dans la commune. La Task force interservices pour la politique du stationnement et de l'espace public mis en place par l'administration, à la suite de la décision du Conseil administratif, vise à avoir une réflexion sur les flux et les espaces de séjour en optimisant le stationnement en voirie. Ce dernier peut altérer parfois le confort des déplacements piétons pour certaines catégories de personnes. En sus de l'optimisation du stationnement, la Task force permettra d'affiner la qualité des espaces publics.*

### Conclusion

*La motion demande cinq points principaux.*

#### *1. Mettre en œuvre un plan de mobilité :*

*Bien qu'il n'existe pas de plan de mobilité stricto sensu, la Ville s'est déjà dotée d'un plan de mobilité par ses documents directeurs.*

2. *Réaliser le plan de mobilité sur la base d'un processus participatif :  
Les concertations réalisées dans le cadre des planifications directrices peuvent être assimilées à un processus participatif.*
3. *Mener une réflexion globale sur le sujet de la mobilité piétonne et de l'accessibilité à toutes et tous dans la commune :  
Les planifications directrices sont issues des réflexions globales au niveau de l'ensemble du territoire.*
4. *Séparer les infrastructures piétonnes et cyclistes :  
L'ensemble des infrastructures piétonnes et cyclistes de la Ville d'Onex sont déjà séparées. Seul l'espace au regard des commerces de la route de Chancy est mixte où les cycles sont autorisés, ainsi que sur la place des Deux-Églises.*
5. *Améliorer la sécurité piétonne par la création de trottoirs le long des chemins et routes situés sur la commune et qui en sont dépourvus :  
Conformément aux différentes normes, il n'est pas possible de réaliser systématiquement un trottoir sur l'ensemble des rues de domanialité communale, compte tenu des gabarits desdits chemins. Nous pouvons prendre l'exemple du chemin des Laz qui n'a pas la largeur suffisante pour réaliser un trottoir.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 25 novembre 2022 »*

#### **14) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2023 (projet de résolution 250)**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que le Conseil administratif a quelque chose...  
Madame KAST.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. J'ai un petit blanc, il n'y a pas d'entrée en matière si c'est une résolution ? Je ne sais plus.

**La Présidente (Ve) :** Ce n'est pas écrit en tout cas.

**Mme la Maire :** Moi je vous propose dans le doute, vous la faites voter parce que vaut mieux le faire s'il n'y a pas besoin que pas faire s'il y a besoin.

**La Présidente (Ve) :** Je me suis trompée de feuille. C'est l'entrée en matière à voter. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ? (Silence) Personne. C'est parti. Madame KAST, vous avez la parole.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Voilà, donc nous vous présentons par le biais de ce projet de résolution le budget 2023 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, qui, comme à l'accoutumée également, montre une situation

financière très confortable, laissant apparaître un excédent de revenu prévisionnel de Fr, 1'784'575.00.

Le fascicule annexe qui vous présente les chiffres détaillés de la situation de la Fondation immobilière n'appelle pas énormément de commentaires de ma part, si ce n'est celui de répondre aux éventuelles questions.

Et d'attirer votre attention sur la page 10, qui à mon avis, au niveau du Conseil municipal, est la plus intéressante, puisqu'elle vous explicite sur les différents immeubles qui appartiennent à la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, les grands travaux ou les grandes études en vue de grands travaux qui sont prévus pour l'année 2023.

Et je tiens à attirer votre attention sur le fait que la très bonne santé financière de la FIVO et, malheureusement, l'absence de projets constructifs qu'on veut bien lui confier, ont permis ou permettent néanmoins de procéder à des études et d'envisager des travaux d'optimisation énergétique qui vont au-delà des seuils légaux.

Et c'est ce que nous allons mener sur deux de nos immeubles que sont François-Chavaz, enfin trois de nos immeubles en fait, mais il y en a deux qui sont une paire François-Chavaz 8, 10, 12, 14. Nous avons déjà fait un audit énergétique sur ce bâtiment et nous avons envisagé un certain nombre de mesures que nous pouvons prendre au court et moyen terme et notamment toute une série de petites mesures qui peuvent être prises à court terme sans véritablement impacter les locataires pendant les travaux sur des travaux d'isolation, de la toiture qu'on peut faire sans embêter les locataires dans leur logement.

Ce sont des travaux de réglage de la ventilation qui peuvent aussi, qui nécessitent que de toutes petites interventions à l'intérieur des logements, mais qui peuvent faire des grandes économies d'énergie. Et on s'en réjouit.

Le même exercice est en train de se développer pour l'immeuble 1-7 Pampres où là l'étude est finalisée maintenant mais pas encore présentée au Conseil, je l'ai reçue la semaine dernière et donc là on verra aussi quelles mesures peuvent être mises en œuvre.

Bref, tout ça pour vous dire que si la FIVO est évidemment frustrée de ne pas pouvoir mener de grands projets, elle est néanmoins contente de pouvoir investir sa bonne santé financière dans l'optimisation énergétique de son parc, tout en n'ayant aucun problème de financement de ces futurs travaux.

Je reste évidemment à votre disposition pour les questions qui pourraient y avoir à l'appui de ces documents et je vous remercie de réserver un bon accueil à ce projet de budget qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil tout récemment.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Le MCG remercie la Présidente et le Conseil de Fondation pour la bonne gestion de la FIVO et approuve le budget 2023. Merci, Madame la Présidente.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe PLR approuvera sur le siège les comptes 2023 de la FIVO et remercie l'équipe de la FIVO pour le travail accompli, ainsi que Monsieur WALDER qui lui consacrera encore quelques heures pour la transition, pour le tuilage qui a été dit tout à l'heure.

**Mme BRAUNSCHWEIGER (S) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe Socialiste se réjouit du résultat excédentaire du budget de la FIVO d'un montant de Fr. 1'700'000.00 cette année encore, comme l'a rappelé la conseillère administrative.

Outre le levier considérable contre la spéculation immobilière et la hausse des loyers que constituent les fondations d'utilité publique comme la FIVO, j'en profite ici pour rappeler le rôle central que peut aussi constituer la FIVO dans la rénovation des bâtiments.

En effet, vous n'êtes pas sans savoir le bilan énergétique colossal que représente le secteur des bâtiments en Suisse. Les bâtiments représentent en Suisse la moitié, 45%, de la consommation totale de l'énergie et sont la deuxième source d'émissions de CO<sub>2</sub> juste derrière les transports.

Ils représentent environ 33% de toutes les émissions de CO<sub>2</sub> en Suisse. Malgré une forte baisse par rapport à 1990, les émissions des bâtiments en Suisse sont supérieures à la moyenne européenne.

Dans les ménages, deux tiers de l'énergie finale part dans les émissions... pardon, le chauffage qui fonctionne pour la plupart encore aux énergies fossiles. Ainsi, les bâtiments sont de véritables gouffres énergétiques. Cela a un impact à la fois sur le climat bien sûr, mais aussi sur les habitants.

Avec l'augmentation du prix de l'énergie, les personnes les plus précaires se retrouvent dans une situation risquée pour mener à une impossibilité de se chauffer par manque de moyens. Cela peut avoir comme conséquences de faire basculer une partie de la population dans la précarité énergétique.

Le groupe Socialiste ici réaffirme donc ses ambitions sociales qui doivent être à la hauteur de l'urgence climatique. Et nous nous réjouissons donc que la FIVO réinvestisse son excédent budgétaire dans la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Par conséquent, vous l'aurez compris, le groupe Socialiste vous invite à accepter sur le siège ce projet de résolution. Merci.

**Mme VESELI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Le groupe des Verts va également voter favorablement sur le siège. Nous nous réjouissons de ce revenu confortable, de la très bonne santé de la FIVO, et surtout des travaux d'optimisation énergétique qui vont être mis en place dans le futur. Voilà, je vous remercie.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Moi je veux juste, enfin intervenir par rapport à ce qu'a dit Madame la Maire. Donc moi je suis un peu surpris quand même qu'on s'inquiète de la consommation qu'en 2022 parce qu'il y a la crise énergétique et puis que ça fait déjà de nombreuses années qu'on parle de la crise du climat et que pour l'instant encore rien n'a été entrepris, ou très peu, pour le maintien de ces bâtiments-là. Merci.

**Mme la Maire :** Oui je regrette que la représentante de votre groupe politique ne vous ait pas transmis les niveaux de consommation énergétique de mon bâtiment. Vous verrez que dire que rien n'a été entrepris, c'est juste absolument spécieux, puisque ces bâtiments sont tout à fait dans les normes, qu'ils sont exemplaires même, pour un certain nombre d'entre eux.

Par exemple, le bâtiment à Pampres pour lequel nous envisageons des optimisations énergétiques est déjà en dessous des seuils d'objectifs 2030. Néanmoins, nous envisageons des mesures d'investissement énergétique pour encore les rendre meilleurs.

Donc moi, lorsque vous aurez l'entière responsabilité des propriétés privées qui géreront leurs parcs de cette manière-là, sans répercussions sur les loyers, évidemment j'ai oublié de le préciser, j'accepterai volontiers ce genre de remarques. En attendant, je pense qu'elles sont assez mal venues.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame KAST. Je prends note de ce que vous avez dit. Je vous en remercie et c'était juste suite à votre intervention que vous avez faite. Je n'ai pas lu les rapports donc je ne connais les chiffres, mais j'ai juste réagi par rapport à ce que vous venez de raconter. Merci.

**La Présidente (VE) :** Je vous propose donc de voter sur ce projet de résolution. Monsieur TOGNAN, est-ce que vous pouvez nous lire les invites, s'il vous plaît ? [Lecture]. Merci beaucoup. Le vote est lancé.

À l'unanimité, le projet de résolution 250 est accepté par le Conseil municipal.

**Le projet de résolution 250 est accepté à l'unanimité des présents (28 votants)**

**Résolution 250 dont la teneur est la suivante :**

*« Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1*

*Vu le budget de fonctionnement 2023 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'214'905.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'999'480.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'784'575.00*

*Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 23 novembre 2022*

*Vu l'exposé des motifs*

*Sur proposition du Conseil administratif*

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**décide :**

*par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents*

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2023 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'214'905.00 aux charges et un montant de Fr. 4'999'480.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'784'575.00. »*

\* \* \*



**15) Rapport des Commission réunies (REU-1655) - Information aux commissions réunies de la Ville d'Onex – Smart City  
Rapporteur : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que le rapporteur souhaite prendre la parole? Oui, Monsieur ABBE DECARROUX.

**M. ABBE-DECARROUX (PLR) :** Merci, Madame la Présidente. Rapidement, à l'appui d'une motion de 2020 du groupe PLR, Madame la conseillère administrative Anne KLEINER a organisé, et je la remercie, une séance des commissions réunies où étaient conviés les experts de divers horizons, Commune de Pully, société 2000 watts de Suisse énergie pour les communes, SIG, etc.

Si ce n'est pas déjà fait, je vous invite à lire les présentations qui ont été faites, ainsi que le rapport que je ne vais pas, rassurez-vous, commenter davantage maintenant.

Une chose cependant : le concept de Smart City s'inscrit dans les objectifs cantonaux de baisse des émissions de CO2 et les objectifs de développement durable. Les exemples concrets ont été donnés. Le concept implique une participation citoyenne.

Au centre de l'intérêt d'une Smart City, ce sont en effet les valeurs des usagers qui priment, non les moyens, même ceux digitaux. L'Office fédéral de l'environnement a un programme de soutien aux communes et la coopération intercommunale est absolument encouragée. Gageons qu'Onex sache saisir l'ensemble de ces opportunités. Merci.

**M. CUENOUD (S) :** Merci, Madame la Présidente. Donc moi j'y étais avec ma collègue Nathalie, j'ai trouvé que c'était intéressant. J'ai un peu déploré qu'il n'y ait pas tant d'exemples concrets que ça et il y avait pas mal de jargon avec des anglicismes. Je ne suis pas persuadé qu'on ne pouvait pas traduire ça en français, mais bon c'était intéressant.

Il y avait aussi un bémol par rapport à la comparaison avec Pully parce qu'entre Pully et Onex, il y a quand même pas mal de différences, entre autres le budget, qui est bien plus élevé à Pully, mais sinon c'était tout à fait intéressant.

**La Présidente (Ve) :** Merci Monsieur CUENOUD. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je considère donc que le Conseil municipal a pris acte de ce rapport.

**16) ACG - Décision de l'AG du 16.11.2022 concernant :  
- l'attribution par le Fonds intercommunal, d'une subvention complémentaire de 5,36 millions de francs à la Ville de Genève pour financer son dispositif d'hébergement d'urgence en 2022**

**La Présidente (Ve) :** Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole? Personne. Je considère que nous avons pris acte.

## **17) Propositions individuelles et questions**

**La Présidente (Ve) :** Monsieur AMBORD en premier.

**M. AMBORD (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Je voulais remercier les personnes qui travaillent dans l'ombre qui nous permettent d'avoir nos séances de streaming sur YouTube. Je les félicite, parce qu'il y a toutes les personnes qui pensaient que ce n'était pas utile, la dernière séance a atteint les 146 vues. Donc je pense que c'est vraiment utile. Si on devait les accueillir dans cette salle, ça serait très compliqué. Donc je pense que c'est très utile.

Et je voulais remercier aussi pour le magnifique sapin que nous avons dans notre belle Ville d'Onex qui est splendide. Voilà, je vous remercie.

**M. FUSCO (MCG) :** Merci, Madame la Présidente. Ma question concerne l'avenue du Gros-Chêne, des allées 6 à 26. Nous avons appris le 24 novembre 2022 que le propriétaire des parcelles 1323 à 1330, soit la Fondation culturelle islamique de Genève, a déposé une demande préalable pour surélever les trois bâtiments existants de plusieurs étages et de construire un nouveau bâtiment de huit étages sur rez à la place de l'espace de verdure.

Si ce projet devait être accepté, la qualité de vie des habitants du quartier serait fortement compromise. Il y aurait six à neuf familles qui devraient quitter leur appartement au vu de la construction du nouveau bâtiment.

En plus de l'augmentation de densité aberrante, ce projet entraînerait l'abattage de plusieurs arbres. La question est la suivante. Le Conseil administratif a-t-il déjà délivré son préavis ? Et si oui, quelle est la nature de celui-ci ? Quels sont les moyens à disposition des locataires actuels et des habitants du quartier pour s'opposer à ce projet ? Merci, Madame la Présidente.

**Mme MASE (UDC) :** Merci, Madame la Présidente. Mesdames du Conseil administratif, j'ai deux petites questions. Pour la première, j'aimerais savoir si dans le personnel de la Commune, et là je parle des employés de la Commune et non pas des élus administratifs ou municipaux.

J'aimerais savoir si dans le personnel de la Commune il y a un juriste ou plusieurs juristes ? Et si oui, quel est son cahier des charges ? Et si oui, si toutefois il y a un juriste dans le personnel de la Commune, pourquoi est-ce que la Commune fait si souvent appel à des avocats extérieurs, alors qu'elle pourrait faire appel au juriste de la Commune ? Si toutefois il y en a un.

Et puis la deuxième question, je dois vous avouer que j'ai vraiment beaucoup souffert du froid ce soir dans la salle du Conseil municipal. Est-ce que ce n'est pas possible de chauffer un peu plus, parce que sinon moi je risque de tomber malade. Merci.

**Mme GIROUD (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Alors ce n'est pas une question qui vient de moi, mais qu'une habitante de la Commune d'Onex m'a posée, concernant la piscine d'Onex que je ne fréquente pas moi-même.

En fait, elle m'a demandé pourquoi l'eau du bassin a été baissée à 26 degrés ? Sur quelles bases ? Parce que, selon elle, il n'y a aucune recommandation officielle. Et elle m'a aussi également informée qu'il y a une différence de température entre l'eau du bassin et la température extérieure qui serait de 21 degrés.

Et puis, d'après les recommandations officielles, il devrait y avoir 2 degrés d'écart entre l'eau du bassin et la température extérieure, car lorsque la température extérieure et puis celle de l'eau sont trop importantes, en fait le changement de l'état de l'eau consomme beaucoup plus d'énergie.

Donc du coup, on est obligé de chauffer plus pour pallier à la transformation de l'eau en évaporation et que l'évaporation de l'eau, donc l'humidité, ça aussi ça crée des dégâts en termes d'infrastructure.

Donc vraiment la question était, est-ce qu'il y a une décision qui a été prise par rapport à ça ? Et puis comment y remédier ? Merci.

**M. HALDI (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. Moi j'aimerais aborder deux points. Le premier concerne la neige de vendredi dernier, que tous les cyclistes du canton ont pu constater, une fois encore, que le déblaiement de la neige consiste surtout à mettre les tas de neige sur les pistes cyclables et les bandes cyclables.

Alors ça concerne hélas aussi notre commune. Je pense que favoriser le transfert modal ce n'est pas que des subventions, c'est aussi assurer une viabilité hivernale de qualité pour tous, y compris les cyclistes.

Je rappelle juste que dans des villes comme Copenhague, les services de voirie déblaient les pistes cyclables en premier. Alors c'est vrai qu'ils ont 40 ans d'avance sur nous, mais ça ne doit pas nous empêcher de prendre exemple. Ça c'était mon premier point, j'avais envie de le dire.

Le second concerne en fait une petite annonce que j'aimerais faire à mes collègues du CM pour les informer que je suis disposé à déposer une résolution inter-partis avec tous ceux qui désirent s'y joindre concernant la remise en hémicycle de notre Conseil municipal.

En effet, le Covid-19 a obligé quelques modifications de l'agencement de notre assemblée, mais même si nous devons vivre encore longtemps avec le Covid, sa nocivité est maintenant derrière nous. Nous pouvons maintenant revenir à un état d'aménagement antérieur.

Pourquoi ça me semble si important ? Et bien parce que 80% de notre communication est non-verbale. Ça veut dire que ça comprend le ton et le langage corporel. Or ici, nous ne voyons que des dos ou le tableau. Et donc 20% de ce qu'on dit reste en suspens. Et puis c'est seulement pour ceux qui écoutent et là, c'est encore sujet à interprétation.

Alors déjà que par définition, on n'est pas tous du même avis, ça vaut la peine qu'on fasse quelque chose sur ce dossier. J'aimerais avancer sur un retour à l'origine de ce CM pour que nous puissions travailler ensemble.

Alors bien sûr, ça a un coût. Mais je pense que la démocratie n'a pas de prix. Donc voilà, j'ai vu... j'ai déjà un écho positif.

**M. RITTER (EVL) :** Merci, Madame la Présidente. Alors je rejoins Monsieur HALDI sur cette proposition que je trouve intéressante, que j'adhère aussi. Alors en fait, j'avais un souhait. C'est que la technologie de scannage soit prise en compte dans le futur par la Commune d'Onex. Après, j'ai deux questions.

En voyant la réponse à la question 118 sur les prix des locations, je suis surpris de voir que pour une même surface, on paie du simple au double. Par exemple pour 80 mètres carrés, Onex natation paie Fr. 800.00, alors que le groupe GN1865 à Onex paie Fr. 1'500.00. Donc j'aimerais avoir un petit mot là-dessus.

Puis la deuxième chose, j'ai une question à Madame YUNUS EBENER. Au mois de novembre, je lui ai posé une question. Je voulais avoir un éclaircissement sur des oppositions menées par l'administration. La réponse de Madame EBENER a été de vouloir rechercher un petit peu avant de pouvoir répondre.

Donc j'imagine que Madame EBENER a eu le temps de regarder ça et j'aimerais bien avoir cette réponse. Merci.

**M. PASCHE (Ve) :** Merci, Madame la Présidente. J'ai juste une question technique. Je ne sais pas comment ça serait possible, enfin j'ai une idée, mais enfin est-ce que ça ne serait pas possible que l'on puisse afficher les amendements une fois qu'ils sont déposés ?

Parce que bon, ce soir, on n'a pas eu des gros amendements, mais c'est arrivé que c'était des amendements à rallonge et on sait plus vraiment... alors si on veut voter en bonne et due cause, je pense que ça serait bien de pouvoir visualiser l'amendement.

Ou alors que ceux qui font un amendement, puissent le préparer d'avance si c'est possible et distribuer la feuille à tout le monde pour qu'on puisse voter en bonne connaissance de cause. Mais à discuter peut-être au Bureau.

**La Présidente (Ve) :** Merci, Monsieur PASCHE. Il n'y a plus de prises de parole du Conseil municipal. Je laisse le Conseil administratif répondre. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

**Mme YUNUS EBENER :** Merci, Madame la Présidente. Alors je commence avec Monsieur FUSCO concernant la surélévation à l'avenue du Gros-Chêne. En effet, on a reçu une lettre du Canton à ce sujet, que je vais traiter demain avec le Service de l'aménagement, et je vais faire un retour à mes collègues pour mardi 19 et on pourra revenir vers vous par rapport à la réponse.

Mais c'est un dossier qui est sur la pile. Je ne l'ai pas du tout étudié. Donc justement, c'est une discussion qu'on va étudier le dossier demain avec le Service de l'aménagement. Donc je ne peux rien vous dire, d'abord il faut que je prenne possession du dossier. Non, mais on a tout ce qu'il faut. On a reçu cette information, c'est tout récent.

Concernant la demande de Madame GIROUD pour le bassin à 26 degrés, en fait ça a été une décision dans la Commission sport de l'association des communes genevoises. On s'est réunis pour discuter sur le sujet, on a eu une présentation de la task force dans une commission aussi de l'association des communes genevoises.

Et il a fallu prendre un certain nombre de mesures pour pallier à cette crise énergétique, à laquelle on est confronté. Et toutes les communes nous avons décidé de diminuer de deux degrés la température de l'eau.

Et si on est passé de 28 à 26, c'est aussi par rapport à la piscine des Vernets et de Varembe qui ont 27 degrés. Donc voilà, si on diminuait d'un degré et bien la piscine des Vernets et de Varembe, ça ne changeait rien et donc pour qu'il y ait un certain effet quand même par rapport à ces deux grandes, enfin aux bassins olympiques de la Ville de Genève, on a diminué de deux degrés.

Puis par contre, alors, la température de 21 degrés, là-dessus je ne suis pas tout à fait... voilà ce qui est dit. Mais en tout cas, c'est vraiment une décision politique des communes par rapport aux 26 degrés.

Monsieur HALDI concernant le déblaiement de la neige, alors oui, vous évoquez l'exemple de Copenhague qui ont 40 ans d'avance sur nous, je vous encourage de prendre contact avec les conseillers nationaux.

C'est une loi fédérale et si vous souhaitez la changer, parce qu'il y a en fait des degrés bien précis, d'abord ce qui est déblayé ce sont les routes d'urgence, après c'est le trottoir et en dernier malheureusement, ce sont les pistes cyclables. Donc voilà, on suit ce règlement-là.

Je ne suis pas forcément d'accord avec ce règlement, avec cette loi. Et si on peut faire autrement, je serai la première heureuse, vu que je suis cycliste comme un certain nombre d'entre vous.

Après, concernant l'emplacement, alors oui on a discuté de cet emplacement. À chaque fois qu'on change les places, c'est Fr. 10'000.00 pour, c'est ce que ça nous coûte. On voulait être sûr qu'il n'allait pas y avoir des changements au niveau de la Covid. Et puis on a préféré garder ces emplacements-là pour être sûr de pas changer et puis après de devoir rechanger, et puis à chaque fois payer Fr. 10'000.00. Mais on peut revoir cela.

Monsieur RITTER, j'ai un peu honte. Par rapport à votre question, ça m'est sorti de la tête. Je vous présente... oui, je suis désolée. Donc on se voit tout à l'heure et puis je vais faire le nécessaire cette semaine. Merci. Et merci pour votre compréhension.

**Mme la Maire :** Merci, Madame la Présidente. Donc une réponse à Madame MASE, donc oui nous avons une juriste parmi les employés de la Commune, c'est la secrétaire générale adjointe, Madame JACOT-DESCOMBES.

Donc vous imaginez bien que dans son cahier des charges, il n'y a pas que faire des recours pour la Ville d'Onex, puisqu'elle est secrétaire générale adjointe. Elle a tout un travail de supervision des services et d'expertise juridique.

Par contre, lorsqu'on a une procédure et une procédure spécifique dans un domaine relativement technique, qui est notamment celui où on a le plus de procédures, ce sont des questions d'aménagements du territoire, d'autorisations de construire.

Il est clair que notre secrétaire générale adjointe n'a pas la disponibilité en temps pour faire des écritures, représenter la Commune, faire des recherches de jurisprudence, etc. Ce qui serait un mauvais investissement finalement de son temps, parce qu'il est bien plus efficient, même si ça coûte quelque chose, de confier ça à une étude spécialisée qui est déjà formée, qui est déjà au courant de tout.

Madame JACOT-DESCOMBES est généraliste, et donc elle est très utile au fonctionnement du service, de tous les services, pour éclairer, donner les bonnes directions et puis éviter finalement qu'on fasse des erreurs juridiques.

Mais lorsqu'un procès est en place, il est souvent beaucoup plus efficient de confier ça à un avocat spécialisé qui a l'habitude du domaine en question et qui va pouvoir suivre le dossier, sans devoir faire tout le reste du cahier des charges d'une secrétaire générale comme c'est son cas à elle.

Donc j'espère avoir répondu de manière exhaustive à votre question, y compris pourquoi on fait appel à des avocats spécialisés.

Pour ce qui est d'une autre réponse d'ordre général de Monsieur RITTER sur les loyers des locaux. Alors j'ai envie de vous dire, sauf que c'est beaucoup beaucoup beaucoup moins cher, mais que c'est un petit peu comme les baux primés.

Quand vous avez un bail ancien, souvent il n'est pas cher. Et puis quand vous avez deux objets qui ont la même surface, mais pas du tout le même équipement, et bah vous n'avez pas le même loyer.

Et je crois que c'est faux de comparer les mètres carrés, parce que une fois vous aurez un dépôt tout nu, tout sec, pas meublé, puis une autre fois vous aurez presque un bureau avec une ligne téléphonique, avec un certain nombre de services qui sont compris dans le prix du loyer.

Donc ça peut expliquer déjà un certain nombre des différences. Et puis, il y a aussi effectivement le fait que certains locataires sont là depuis très longtemps et puis que la Commune n'étant pas une grande partisane de vouloir absolument faire du rendement sur les locaux qu'elle loue aux associations, et bien finalement c'est plus le type d'objet qui détermine le loyer sachant qu'on ne loue généralement qu'à des personnes, des associations, donc des personnes lucratives, ou alors ce sont des particuliers pour un hobby ou des choses comme ça.

Et que donc par conséquent, il n'y a pas de vocation commerciale derrière ces baux et que l'enjeu est plutôt de demander une participation que d'obtenir un rendement sur ces locaux. Vous imaginez bien que sinon ce n'est pas ces loyers-là qui seraient pratiqués.

Pour un certain nombre d'entre eux, je crois qu'on est à Fr. 1.00 le mètre carré, donc voilà vous imaginez que ce n'est pas une question de rentabilité. C'est une question de droit d'usage, plutôt, d'un local. Certains locaux ne sont pas accessibles non plus toute l'année, il faut quand même le savoir.

Ce n'est pas non plus quelque chose de complètement privatif que vous pouvez faire absolument tout ce que vous voulez comme un local de chez un privé. Il y a des périodes où les bâtiments sont en grand nettoyage, où les associations n'ont pas accès à leur local, ça fait partie des règles du jeu.

Il y a aussi un certain nombre de ces locaux qui sont des abris PC, qui doivent pouvoir être libérés. Les abris PC pas permanents, mais des abris, des places plutôt que des abris, des places PC qui doivent pouvoir être libérées dans les 72 heures en cas de réquisition. Ça compte aussi.

Voilà, il y a toute une série de différents éléments qui peuvent expliquer les différences de prix autre que la surface qui vous a été donné à titre indicatif évidemment dans cette réponse-là.

Pour des choses plus précises, je crois que le bailleur du Service des locations est en réflexion sur ses différents locaux et loyers et accès, donc je pense que là il y aura peut-être des choses qui vont bouger à l'avenir, mais voilà où on en est aujourd'hui de manière générale.

Et puis finalement, un petit rappel tant à Monsieur PASCHE qu'à Monsieur HALDI, l'organisation de votre Conseil municipal appartient au Conseil municipal. Donc j'aimerais juste rappeler que sur la disposition des salles, la disposition a été laissée en l'état d'entente avec les deux précédentes présidentes.

Alors Monsieur AMBORD, lui, il n'a pas eu trop le choix, parce que c'était une norme pendant sa présidence. Et puis après, nous avons discuté avec Madame KELLER sur ce qu'on envisageait de faire, il a été décidé de laisser ça dans l'état.

Nous avons discuté avec Madame BEAUSOLEIL ce qu'elle envisageait de faire, il a été décidé d'en tout cas laisser l'hiver commencer pour voir si l'épidémie Covid allait remonter, puis si des mesures d'éloignement allaient de nouveau être mises en place ou pas.

On en est là, j'ai envie de dire. On n'a pas encore beaucoup de recul. Parce qu'aujourd'hui l'épidémie Covid a l'air d'être maîtrisée, mais je prends encore un titre de la Tribune que c'est l'épidémie de grippe. Donc bon voilà, je veux dire l'hiver n'est pas fini, mais je vous rappelle que les restrictions de l'année passée sont tombées le 3 décembre, nous sommes le 13.

On est encore, je dirais, dans la période d'observation. Maintenant, si votre Conseil municipal adresse un message au Bureau, puis que le Bureau nous demande de remettre la disposition dans l'autre sens, on le fera bien volontiers.

Sachez simplement que ça aura un coût et puis que si on doit rechanger au mois de février parce que le Covid reprend du poil de la bête, ou que la grippe le supplante mais qu'il y a de nouveau des mesures d'éloignement qui sont mises en place, et bah on repaiera dans l'autre sens, ce n'est pas grave.

Moi, ça vous appartient. On a toujours été très clair avec les présidentes en leur donnant ce qui nous semblait raisonnable, mais en disant que voilà on était ouvert à avoir une autre décision, puisque finalement c'est vous qui payez donc c'est vous qui siégez, c'est vous qui décidez.

Pour le chauffage, c'est ma collègue Madame KLEINER. La même chose, Monsieur PASCHE, je crois qu'il n'y a rien qui s'oppose techniquement à la diffusion des amendements pour peu qu'ils soient faits en format électronique et transférés notamment à l'administration pour que Madame METTLER puisse les projeter.

Parce que je crois que techniquement, c'est tout à fait possible puisqu'on le fait pour les présentations PowerPoint ou comme ça. Donc il faudrait simplement que le fichier lui parvienne.

Rien n'est impossible, maintenant effectivement la plupart du temps, vous les rédigez plutôt sur papier, des fois même pas tapés, donc là non. Mais rédigés en format électronique, il n'y a aucun souci. À mon avis, il n'y a rien qui s'y oppose. Déjà aujourd'hui, il n'y a pas besoin

de changer le règlement ou quoi que ce soit. Il suffit de le fournir finalement en format électronique, de l'envoyer et puis on s'arrangera pour que ça suive au niveau de la projection. Je n'y vois pas du tout un impact.

C'était tout je crois pour mes réponses, Madame la Présidente.

**Mme KLEINER :** Merci, Madame la Présidente. J'ajouterais que concernant la salle du Conseil municipal, le Service exploitation est en train de réfléchir à une proposition qui intègre un petit peu plus de conseillers municipaux en prévision d'une augmentation de la population, et c'est une proposition qui est en cercle.

Les délais évidemment sont toujours une question importante à la Ville d'Onex, parce que nous manquons de ressources. Je suis désolée de devoir appuyer une fois encore sur cet aspect-là. Mais malheureusement, avec tous les projets que nous avons, école des Bossons, salle communale, Astr'Onex, école Moraines du Rhône, le service fait comme il peut.

C'est un petit peu la même chose qui lui est arrivé par rapport à cette salle. Il y a normalement une personne qui est dévolue à venir mettre le chauffage, et je suis désolée que vous deviez vivre cette soirée si froide. Ce n'est vraiment pas confortable et nous le reconnaissons pleinement.

Malheureusement la personne qui a l'habitude, qui normalement a la charge de venir mettre le chauffage, est absente et on est tous pris dans nos travaux et on n'a pas prêté suffisamment attention suffisamment tôt, parce que chauffer une salle comme ça, c'est s'y prendre une journée à l'avance, et puis on est arrivé trop tard aujourd'hui.

Donc toutes nos excuses encore que vous ayez dû passer une soirée si froide. On va essayer de faire mieux pour la prochaine fois. Merci, Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** J'en profite pour dire aussi pour les commissions, souvent c'est le cas le froid.

**Mme KLEINER :** Oui, alors pour les commissions, nous allons équiper la salle d'à côté, la ranger de façon à ce que... Puisque nous ne sommes pas en mesures Covid en ce moment, et que nous pourrions travailler plus à proximité, nous allons l'équiper d'un beamer, la ranger de façon que les commissions puissent avoir lieu à côté. Et la salle peut être chauffée plus facilement.

Faut dire que tous nos bâtiments, nous essayons de les mettre à 20 degrés. Nous ne voulons plus de chauffage d'appoint et vu les passoires énergétiques que nous avons, c'est extrêmement compliqué.

Nous avons une personne dévolue au réglage du chauffage qui s'appelle Monsieur KOHLER, il court d'un bâtiment à l'autre depuis à peu près un mois, date à laquelle nous avons décidé de maintenir les chauffages à 20 degrés, comme cela nous est recommandé par la Confédération. Merci, Madame la Présidente.

**La Présidente (Ve) :** Merci beaucoup. Avant de clore la séance et de passer la parole au public, je vous rappelle donc de bien bloquer le week-end du 3 et 4 juin pour la



sortie du Conseil municipal. Et je vous remercie pour cette séance qui s'est très bien passée. Je lève la séance et laisse la parole au public.

**La séance est levée à 21 heures 50.**

Le Secrétaire :

La Présidente :

Pierre-Yves TOGNAN

Cora BEAUSOLEIL

*Réponse du Conseil administratif à la question écrite 119 du 17 mai 2022 de Monsieur Sven RITTER « consommation de gaz naturel des bâtiments gérés par l'administration communale »*

**«QUESTION»**

**Concerne :** *consommation de gaz naturel des bâtiments gérés par l'administration communale*

*Afin d'avoir une idée de la dépendance communale au gaz russe, je souhaite connaître quels bâtiments sont chauffés au gaz naturel et quelles quantités sont utilisées par bâtiment.*

*Je vous remercie pour votre réponse.*

\* \* \*

**RÉPONSE**

*Mesdames, Messieurs,*

*Pour faire suite à la question écrite 119 du 17 mai 2022, nous vous transmettons ci-dessous la liste des bâtiments gérés par la Ville d'Onex qui consomment du gaz (12 bâtiments sur 46), ainsi que leur consommation moyenne annuelle (moyenne prise sur les 4 dernières années). L'acronyme ECS veut dire "eau chaude sanitaire" :*

|  |                       |
|--|-----------------------|
| - Mairie et annexe (ECS et chauffage) :  | 10'000 m <sup>3</sup> |
| - Stade municipal (ECS et chauffage) :   | 9'000 m <sup>3</sup>  |
| - Vestiaires des Tattes (ECS et chauffage) :                                       | 4'000 m <sup>3</sup>  |
| - École des Tattes (partie de l'ECS) :   | 150 m <sup>3</sup>    |
| - Villa Nant-de-Cuard (ECS et chauffage) :   | 2'000 m <sup>3</sup>  |
| - Recyclerie (chauffage) :   | 700 m <sup>3</sup>    |
| - Salle communale, Salle Hermès-Braillard, école Onex-Village (ECS et chauffage) : | 32'000 m <sup>3</sup> |
| - Villa des jardiniers (ECS et chauffage) :  | 2'500 m <sup>3</sup>  |
| - Maison Rochette (ECS et chauffage) :   | 26'700 m <sup>3</sup> |

*Vous pouvez constater qu'une majorité de ces bâtiments utilisent du gaz pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS) et de chauffage. Néanmoins, deux bâtiments se distinguent :*

- *L'école des Tattes : seule une partie de l'ECS est produite par du gaz, l'autre partie venant de bouilleurs électriques ponctuels. Concernant le chauffage, ce bâtiment est raccordé au CADIOM.*
- *La Recyclerie : l'ECS de ce petit pavillon est produite par un bouilleur électrique. Dès lors, seul le chauffage est produit au gaz.*

*En espérant avoir répondu à votre demande,*

*Avec nos respectueuses salutations.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 25 novembre 2022»*

*Réponse du Conseil administratif à la question écrite 121 du 21 juin 2022 de Monsieur Jean-Pierre PASQUIER « Utilisation des chevaux de trait dans la commune - bien-être animal »*

**«QUESTION**

**Concerne :    *Utilisation des chevaux de trait dans la commune - bien-être animal***

*Les chevaux sont de plus en plus souvent utilisés comme animaux de trait, dans le sport, dans l'agriculture alternative, ou pour des activités de transport ou de collecte de déchets, par exemple. La Commune d'Onex n'échappe pas à ce mouvement qui permet de limiter la consommation d'énergie fossile. Toutefois, la question du bien-être animal, primordiale, est souvent peu mise en exergue. Cette dernière se pose en particulier pour l'utilisation de chevaux en zone urbaine, au milieu d'une circulation automobile dense.*

*L'Organisation mondiale de la santé animale a établi un « Code sanitaire pour les animaux terrestres » qui évoque dans les « Principes directeurs pour le bien-être animal » cinq libertés universellement reconnues :*

- *être épargné de la faim, de la soif et de la malnutrition*
- *être épargné de la peur et de la détresse*
- *être épargné de l'inconfort physique et thermique*
- *être épargné de la douleur, des blessures et des maladies*
- *être libre d'exprimer des modes normaux de comportement*

*Je prie respectueusement le Conseil administratif de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- 1. Les chevaux de trait employés dans la commune bénéficient-ils d'un suivi vétérinaire régulier ?*
- 2. Les chevaux de trait employés dans la commune, en particulier pour le ramassage des déchets, bénéficient-ils de conditions de travail adaptées en fonction de la température et d'accès à l'eau ? Bénéficient-ils d'une nourriture spécifique ainsi que d'espace pour s'ébattre après l'effort ?*

3. *Le Conseil administratif considère-t-il que les chevaux de trait employés en zone urbaine au milieu de la circulation des voitures, des camions et des bus sont en sécurité et épargnés de la peur et de la détresse ?*

*Je remercie le Conseil administratif pour les réponses qu'il apportera à ces questions.*

*Jean-Pierre PASQUIER*

*Onex, le 30 mai 2022*

*JPP/dm*

### **RÉPONSE**

*Pour répondre à la motion M/389 du 17 mai 2022 « Plus de chevaux pour moins de combustion », le Service environnement et sports a organisé une rencontre avec l'animateur social en charge de l'atelier hippomobile de la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), pour également répondre à cette question écrite.*

*La FOJ nous certifie qu'un vétérinaire ausculte chaque année les chevaux de la fondation. Les rapports médicaux sont disponibles, sur demande, auprès de ce dernier.*

*Leurs quatre chevaux ont à disposition un champ de 3 hectares qui leur permet de s'ébattre après une journée de travail. Le problème de ce terrain est le manque d'ombre, principalement lors des canicules que nous avons vécues cet été. Cependant, la fondation va acquérir des abris auprès d'un centre équestre (Blackyland), pour l'été prochain, afin de remédier à cette problématique.*

*De la nourriture – notamment des céréales et de l'avoine - et de l'eau sont toujours à disposition des chevaux sur l'attelage durant leur temps de travail. De plus, ils reçoivent tous les matins et soirs de l'orge et un complément d'aliment minéral et oligo-élément, une fois par jour. Leur nourriture principale est constituée de foin provenant de fauches tardives lignifiées, riche en carbone, favorable à ces animaux. Le pelage des chevaux de trait s'adapte aux températures, il devient plus épais en période froide et plus léger en période chaude.*

*Afin de s'adapter aux conditions des zones urbaines, les chevaux de la FOJ suivent une formation, dite de débouillage, qui dure dix-huit mois. Progressivement, ils sont intégrés dans un milieu calme, en commençant par les Evaux, pour la fauche des prairies. Puis, en fonction de l'avancement de leur âge, ils sont intégrés dans le milieu urbain.*

*Les problèmes de circulation ne sont pas importants à Onex, de ce fait les chevaux n'ont pas besoin d'œillères, ce qui signifie qu'ils ne sont pas dérangés par la circulation, à l'instar de Coppet, ville où la FOJ a également effectué des travaux avec ses chevaux de trait.*

*Au vu de ces explications et de la rencontre avec l'animateur social de la FOJ, le Conseil administratif est convaincu du bon traitement des chevaux de la fondation et du fait qu'ils ne subissent pas de stress en zone urbaine.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 21 novembre 2022 »*

*Réponse du Conseil administratif à la question écrite 118 du 17 mai 2022 de Madame Zora MASE et Messieurs Pierre-Yves TOGNAN et Mauro PALMAN « locaux à disposition des associations et partis politiques à l'école d'Onex-Parc »*

**«QUESTION**

**Concerne :** *locaux à disposition des associations et partis politiques à l'école d'Onex-Parc*

*Mesdames du Conseil administratif,*

*Le groupe UDC souhaiterait connaître :*

- *le nombre de locaux et leurs surfaces à disposition d'associations et partis politiques se trouvant dans l'école d'Onex-Parc, notamment sous la salle de gymnastique*
- *les critères d'attribution de ces locaux*
- *les associations et /ou partis politiques auxquels ils ont été attribués, et depuis quelle date*
- *à quel prix*
- *et, le cas échéant, s'ils ont été attribués aux dépens d'association(s), si oui laquelle ou lesquelles, et pour quelle raison.*

*Nous remercions le Conseil administratif.*

*Avec nos respectueuses salutations.*

*Zora MASÉ*

*Pierre-Yves TOGNAN  
PALMAN*

*Mauro*

*Onex, le 27 avril 2022  
ZM, PYT, MP/sn*

*\* \* \**

**RÉPONSE**

*Le Secteur location gère actuellement 78 locaux situés dans les écoles, ainsi que sous la salle communale. L'école d'Onex-Parc en dispose de 32 dont les attributions ont été effectuées, pour la plupart, il y a plus de cinq ans. Dès lors, nous constatons très peu de locaux vacants, raison pour laquelle aucune liste d'attente n'est actuellement tenue. Ceux-ci ont été octroyés au fur et à mesure de leur libération, ainsi que de nouvelles demandes en cours.*

*Les critères d'attribution, pour toutes nouvelles demandes, sont les suivants :*

- *Être onésien*
- *Demande à but non lucratif*
- *Solvabilité*
- *Activités adéquates pour le local*
- *Diversité des activités proposées à la population onésienne*

*Une réflexion sur l'uniformisation des critères et conditions d'attribution est en cours.*

À toutes fins utiles et comme demandé, nous vous transmettons ci-dessous la liste complète comprenant le nombre de locaux, la surface, la date d'attribution, le nom du locataire et le prix.

| Lieu              | Nbr                      | Local                                       | Nbr de m2  | Date d'entrée       | Locataire               | Prix loyer annuel |
|-------------------|--------------------------|---|------------|---------------------|-------------------------|-------------------|
| École d'Onex-Parc | 2                        | Local 1                                     | 80         | 1995                | LUDOTHÈQUE D'ONEX       | 960.00            |
|                   |                          | Local 2                                     | 80         |                     |                         | 960.00            |
|                   | 3                        | Locaux 4 & 5 & 6                            | 306        | 01.01.2009          | SHINBUDO-ONEX           | 7032.00           |
|                   | 1                        | Local 3<br>(locaux partagés selon horaire)  | 80         | 01.01.2009          | L'ÉCHO D'ONEX           | 400.00            |
|                   |                          |   |            | Sorti le 01.01.2022 | CHCEUR MIXTE LE MOLESON | 400.00            |
|                   | 2                        | Local 7                                     | 40         | 01.01.2009          | SKI-CLUB ONEX           | 1'000.00          |
|                   |                          | Local 8                                     | 30         |                     |                         |                   |
|                   | 1                        | Local 11                                    | 40         | 14.02.2019          | APEOP                   | 1'000.00          |
|                   | 1                        | Local 15                                    | 80         | 01.01.2010          | ONEX NATATION           | 800.00            |
|                   | 1                        | Local 16                                    | 15         | 01.01.2007          | AHOC                    | 300.00            |
|                   | 1                        | Local 17                                    | 80         | 01.01.2015          | GN1885 Onex             | 1'500.00          |
|                   | 1                        | Local d'entraînements (ancienne chaufferie) | 80         | 01.07.2007          | ALC CLUB ONEX           | 960.00            |
| 1                 | Local sous salles de gym | 47  | 01.04.2016 | CLUB GO             | 470.00                  |                   |

| Lieu  | Nbr | Local    | Nbr de m2 | Date d'entrée | Locataire                              | Prix loyer annuel |
|---|-----|----------|-----------|---------------|--|-------------------|
| École d'Onex-Parc (Ex-PC, sous la salle de gymnastique) | 1   | Local 1  | 9.5       | 01.06.2012    | Les Verts d'Onex                       | 228.00            |
|   | 1   | Local 2  | 9         | 01.02.2019    | José LOPEZ                             | 216.00            |
|   | 1   | Local 3  | 25        | 01.06.2012    | Sébastien DURUSSEL                     | 600.00            |
|   | 1   | Local 4  | 21.5      | 01.10.2015    | Charles DELACHAUX-DIT-GAY et J. BUCHER | 516.00            |
|   | 1   | Local 5  | 34.5      | 01.06.2019    | Grégoire SCHNEEBERGER                  | 828.00            |
|   | 1   | Local 6  | 26        | 01.06.2012    | Boris PEJOM                            | 744.00            |
|   | 1   | Local 7  | 21        | 01.07.2020    | Parti Socialiste d'Onex                | 504.00            |
|   | 1   | Local 8  | 18        | 01.02.2016    | AMICI DELLA VESPA                      | 432.00            |
|   | 2   | Local 9  | 12        | 01.11.2014    | Raphaël MAILLARD                       | 288.00            |
|   |     | Local 10 | 11        |               |  | 264.00            |
|   | 1   | Local 11 | 19.5      | 02.07.2019    | Association Jardin Robinson d'Onex     | 468.00            |
|   | 1   | Local 12 | 13        | 01.07.2012    | Mario DO CARMO                         | 312.00            |
|   | 1   | Local 13 | 45.5      | 15.02.2014    | MELLOWQUEST                            | 1'092.00          |
|   | 1   | Local 14 | 32        | 01.07.2017    | Association NOUR EL HOUDA              | 768.00            |
|   | 1   | Local 15 | 32        | 01.07.2012    | Mario DO CARMO                         | 768.00            |
|   | 1   | Local 16 | 36        | 01.03.2020    | Juan OLIVIERI                          | 864.00            |
|   | 1   | Local 17 | 32        | 01.05.2013    | Baidy N'DAYE                           | 768.00            |
|   | 1   | Local 18 | 6         | 01.03.2021    | José LOPEZ                             | 144.00            |

En espérant avoir répondu à votre demande,

Le Conseil administratif

Onex, le 22 novembre 2022»

*Réponse du Conseil administratif à la question écrite 124 du 15 novembre 2022 de Madame Catherine LANCE-PASQUIER et Messieurs Luc ABBE-DECARROUX, Jean-Pierre PASQUIER et Guy SUCHET « prestations communales de proximité à l'attention des plus de 65 ans »*

**« QUESTION »**

**Concerne :** *prestations communales de proximité à l'attention des plus de 65 ans*

*Le 15 décembre 2020, le Conseil municipal avait refusé la motion PLR « ONEX – UNE VILLE ADAPTÉE AUX SENIORS ». Cette motion demandait notamment un état des lieux des besoins prioritaires des seniors sur la commune d'Onex et un plan d'actions de longue durée dans les domaines identifiés, tels que l'environnement naturel et bâti, la mobilité, le logement, l'intégration sociale, les services de santé ou la communication communale.*

*Lors des débats, le Conseil administratif avait pris position contre cette motion et interpellé le Conseil municipal en demandant si « le rôle de la commune c'est vraiment de faire des prestations dans la proximité pour ses seniors ? ».*

*Or, dès le 1er janvier 2023, chaque commune sera amenée à délivrer à sa population de plus de 65 ans des prestations de proximité. En effet, le 19 octobre 2022, le Conseil d'État a adopté le règlement d'application de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton [LRT-1], qui fixe les prestations minimales d'aide aux personnes âgées incombant aux communes. Selon le communiqué de presse du Conseil d'État, chaque commune devra assurer une veille active auprès de sa population en âge AVS. Le canton enverra prochainement aux communes une grille permettant de suivre annuellement l'évolution des besoins sur le terrain. Les indications de proximité fourniront des données utiles pour anticiper les besoins en matière de réseau de soins, de prestations et de mesures de soutien aux proches aidants.*

*Il convient de préciser que les communes qui le souhaitent ont la possibilité de déléguer ces prestations. Celles qui choisissent de confier cette mission à PRO SENECTUTE, qui délivre ces tâches sur mandat de l'OFAS, lequel en assure 50 % du coût, n'assumeront ainsi que la moitié du coût et bénéficieront du personnel et de l'expertise de la fondation.*

- **Comment la Ville d'Onex compte-t-elle mettre en œuvre les prestations communales de proximité à l'attention des plus de 65 ans selon la décision du Conseil d'État du 19 octobre 2022 ?**

*Catherine LANCE-PASQUIER  
Luc ABBÉ-DECARROUX  
Jean-Pierre PASQUIER  
Guy SUCHET*

*Onex, le 31 octobre 2022  
JPP/dm*

**RÉPONSE**

*Dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton [LRT-1] et son règlement d'application, qui précise les prestations minimales d'aide aux personnes âgées incombant aux communes, l'association privée Pro Senectute a démarché la Ville d'Onex pour offrir les services de sa consultation sociale et les possibilités de soutiens financiers destinés aux seniors.*

*Comme rappelé lors de la Commission sociale du 13 octobre 2022, la Ville d'Onex dispose depuis de nombreuses années d'une consultation sociale ouverte aux seniors et assurée par une équipe de collaboratrices et collaborateurs de la Ville d'Onex.*

*En parallèle, il sied de mettre en exergue que le Service social, santé et enfance de la Ville d'Onex dispose également d'un pôle senior qui propose une palette de prestations à destination de la population concernée. En étroite collaboration avec notre délégation à la santé, lesdites collaboratrices et lesdits collaborateurs déploient de surcroît des actions de promotion et prévention de la santé, à l'image du plan canicule. Pour cette raison, nous avons clairement indiqué ne pas mandater Pro Senectute pour l'accompagnement social des personnes en âge AVS.*

*Cependant, la Ville d'Onex a prévu budgétairement de mener un partenariat avec ladite association privée, pour un montant estimé à environ Fr. 40'000.00, afin de renforcer le suivi de certains dossiers issus de la consultation sociale communale. Cette autorisation de dépenses figure au sein du budget de fonctionnement annuel pour l'exercice 2023 sous la nature 535 « Prestations de vieillesse », fonction 313 « Prestations de services et honoraires ».*

*Ce partenariat poursuit l'objectif de faciliter la mise en œuvre d'une présence régulière à domicile à des fins de soutien administratif et psychosocial et de permettre l'accès aux aides fédérales dont, seule ladite association privée a accès.*

*C'est à la lumière des éléments susmentionnés que la Ville d'Onex entrevoit avec sérénité la mise en œuvre de la LRT-1, en soulignant que son dispositif actuel d'action sociale y répond d'ores et déjà. Toutefois, celui-ci sera encore renforcé par le partenariat et les dispositions budgétaires y relatives.*

*En espérant avoir ainsi rassuré les auteurs de la présente question, nous vous remercions de votre intérêt pour les prestations, notamment seniors, développées par la Ville d'Onex.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 23 novembre 2022 »*

*Réponse du Conseil administratif à la question écrite 103 du 9 mars 2021 de Madame Sara RUIZ « marchés de la Ville d'Onex »*

**«QUESTION»**

**Concerne :** *Marchés de la Ville d'Onex*

*L'article 16, alinéa 2, du règlement des marchés de la Ville d'Onex stipule que les produits en plastique à usage unique listés dans l'annexe au règlement, tels que les sacs en plastique léger, sont bannis de nos marchés. Cette clause du règlement est-elle respectée par les commerçant-e-s et les acheteur-euse-s ? Le cas échéant, quelles mesures la commune envisage-t-elle d'entreprendre pour, d'une part, enjoindre les commerçant-e-s à s'y conformer et, d'autre part, inciter les acheteur-euse-s à se rendre aux marchés équipé-e-s de sacs réutilisables et de leurs propres contenants ?*

*Sara Ruiz  
Conseillère municipale*

*Onex, le 21 février 2021  
SR/dm*

\* \* \*

## **RÉPONSE**

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil du municipal,*

*Comme le relève l'auteure de la QE 103, l'utilisation de sacs en plastique à usage unique est prohibée au sein des marchés de la Ville d'Onex.*

*Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2020, l'application stricte et immédiate du règlement des marchés de la Ville d'Onex n'a pas été exigée en raison des difficultés économiques éprouvées par les marchands en pleine crise sanitaire.*

*Malgré tout, un travail de sensibilisation a été mené auprès des marchands afin qu'ils procèdent au remplacement de leurs produits d'emballage lorsqu'ils seront arrivés au terme de leurs stocks.*

*Lors d'un contrôle suivant la QE/103, le Service de la sécurité a effectivement constaté un non-respect par une partie des marchands de l'interdiction d'usage des sacs et couverts en matière plastique.*

*Un courrier rappelant ces nouvelles dispositions a été transmis le 19 mars 2021 à l'ensemble des marchands actifs sur notre commune.*

*Depuis, des contrôles périodiques ont été menés avec une application plus stricte des nouveaux articles du règlement.*

*À ce jour, le Service de la sécurité nous a confirmé que les sacs ne répondant pas aux normes fixées par le règlement des marchés de la Ville d'Onex ne sont plus distribués sur les stands des marchés onésiens.*

*Cependant, compte tenu de la rotation des marchands, des contrôles sporadiques sont maintenus et confiés à la responsable des marchés.*

*En parallèle, pour proposer une alternative cohérente à l'interdiction d'utilisation de produits à usage unique, le Secteur développement durable porte un projet pilote de sacs réutilisables, de type vrac, conçus par des bénévoles. Ces sacs seront cousus à partir de chutes de tissu récoltées gratuitement sur la commune.*

*Cette démarche s'inscrit sous le nom "Fabriqué à Onex". Le projet pilote prévoit la fabrication de 100 sacs réutilisables. Un premier test de distribution aura lieu sur le marché d'Onex : les sacs seront distribués à la population via les maraîchères et maraîchers. Si le projet pilote fonctionne bien, le Secteur développement durable projette de promouvoir la démarche "Fabriqué à Onex" à plus grande échelle : participation des seniors, des juniors, collaborations intergénérationnelles, mais aussi production d'autres projets.*

*En espérant avoir répondu de manière exhaustive à la QE 103, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de votre intérêt pour les marchés de la Ville d'Onex.*

*Le Conseil administratif*

*Onex, le 28 novembre 2022»*